AVRIL 2013 > N° 108 3 €

MAGAZINE D'INFORMATION RÉGIONALE
NEWS D'ILL

Bimestriel - Centre universitaire d'enseignement du journalisme - N° ISSN 0996-9624

Conseil unique d'Alsace

L'Alsace marque son territoire

NEWS D'ILL

Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ), Université de Strasbourg.
11, rue du maréchal Juin
CS 10068
67046 Strasbourg
Tél : 03 68 85 83 00
http://www.cuej.info
http://www.cuej.unistra.fr

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Nicole Gauthier

ENCADREMENT :
Nicole Gauthier, Matthieu Gorisse-Mondoloni, Daniel Muller, Aymeric Robert.

RÉDACTRICE EN CHEF :
Emilie Jéhanno

RESPONSABLE INFOGRAPHIE :
Mathilde Cousin

ICONOGRAPHIE :
Vincent Di Grande

RÉALISATION :
Lisa Agostini, Raphaël Badache, Adriane Carroger, Lara Charmeil, Yves Common, Mathilde Cousin, Anna Cuxac, Rémy Dodet, Claire Gandanger, Vincent Di Grande, Robert Gloy, Elisa Heidenreich, Antoine Izambard, Emilie Jéhanno, Lorraine Kihl, Geoffrey Livolsi, Aude Malaret, Thibaud Métais, David Métreau, Thibault Prévost, Adama Sissoko, Quentin Thomas, Jessica Trochet.

DESSIN DE UNE :
GLK

INFOGRAPHIE :
Mathilde Cousin, Anna Cuxac, Lorraine Kihl, David Métreau, Thibault Prévost.

IMPRESSiON :
Gyss, Obernai

Pages 4 à 11 - Jeux de pouvoir
Philippe Richert, meilleur ouvrier d'Alsace
Tout en une ● Colmar, « une schnaps idée »
Référendum : feuille de match
La campagne 2.0ui

Pages 12 à 17 - Jeux d'argent

Les petits comptes du préside
Agences en fusion ● Subventions à guichets ferr
Guéguerre des marques
Bâle se lance ● Hambourg fait Land à part

Pages 18 à 27 - Jeux de construction

Lyon, le pacte des barons
Eurométropole : du sur-mesure pour Strasbourg
Le district eurodiscret ● « Les investissements des collectivités sont m
« Des connaissances en gérontologie seraient un plus » ● Urbanisme : l
Intercommunalité : Hirsingue en plein divorce ● Wittelsheim, mariée c

Page 28 - **L'oie du plus fort**

Le lexique du Conseil unique

La Collectivité territoriale d'Alsace (CTA) : nouvelle entité qui naîtra de la fusion des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et du conseil régional d'Alsace en une seule collectivité.

Référendum : les Alsaciens sont appelés à valider ou non cette réforme par un référendum en répondant à la question *« approuvez-vous le projet de création d'une Collectivité territoriale d'Alsace, par fusion du conseil régional d'Alsace, du conseil général du Bas-Rhin et du conseil général du Haut-Rhin ? »*, par oui ou non. 25 % des inscrits, dans chaque département, devront voter oui, le 7 avril, pour que celui-ci l'emporte.

Acte III de la décentralisation : les premières lois de décentralisation sont votées sous l'impulsion du Premier ministre Gaston Defferre en 1982. Elles visent à transférer certaines compétences de l'Etat aux collectivités territoriales. L'acte II, les lois Raffarin de 2003, étendent aussi leur autonomie financière et accordent le droit d'organiser des référendums décisionnels et des pétitions pour les électeurs. L'acte III prévoit une réorganisation des métropoles et offre aux régions une place centrale en leur donnant des compétences relatives à la formation, aux transports et au développement économique. Le texte sera présenté en Conseil des ministres

ce

dent

fermés

nt menacés »

e : les maires perdent la main

ée de force ● « On fabrique une identité collective »

Signer les yeux fermés

Laurence Parisot brandit un tract et appelle à voter oui, les syndicats se prononcent contre. Il ne s'agit pas du dernier accord interprofessionnel mais bien du Conseil unique d'Alsace, qui réveille les vieilles divisons sociales.

Sous ses airs de réforme administrative, ce Conseil unique constitue une étape test pour créer de super collectivités territoriales avec des compétences étendues. L'acte III de la décentralisation, qui passera en Conseil des ministres le 10 avril, va dans ce sens.

Une formule mathématique le résume : 2 conseils généraux + 1 conseil régional = 1 grand Conseil unique. Oui, mais quelle forme aura-t-il ? A cette question, les réponses restent encore vagues. Le contenu sera validé plus tard par le Parlement. Pour l'heure, passez votre chemin. Votez oui.

Pourtant, les élus locaux n'ont pas entièrement la main sur le projet, exceptés ceux qui siègent à l'Assemblée ou au Sénat. Les économies engendrées par la fusion des trois collectivités ne font l'objet que d'évaluations approximatives. Mais c'est l'argument électoral essentiel en période de crise.

Le Conseil unique est aussi (surtout) l'ambition d'un homme, Philippe Richert, qui veut sa place dans l'histoire de l'Alsace. Ministre des Collectivités territoriales sous Nicolas Sarkozy, il ne cache pas son envie de briguer la présidence de cette nouvelle entité. Entre les inconnues sur le contenu, la multiplication des centres de décisions à Strasbourg et Colmar et des bassins de vie, aux contours indéfinis, censés représenter le Conseil dans les territoires, le message en matière de décision publique est difficile à lire.

Emilie Jéhanno

le 10 avril. La première lecture devrait débuter fin mai au Sénat.

Intercommunalité : les communes sont regroupées dans des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'adhésion aux communautés de communes est obligatoire depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de décembre 2010. Le terme « intercommunalité » désigne les formes de coopération entre les communes. Ces regroupements ont deux objectifs : la gestion de certains services locaux, la réalisation d'équipements et la conduite de projets de développement local.

Métropole européenne : sur le territoire des villes de Lyon, Marseille et Lille, les compétences du département seront fusionnées dans cette nouvelle instance. Le conseil général disparaitra sur le territoire de la métropole européenne. A terme, certaines compétences des régions, voire de l'Etat, seront aussi déléguées à la métropole européenne. Strasbourg aura son propre statut, pour conforter celui de capitale européenne, à mi-chemin entre métropole et métropole européenne. Elle pourra se targuer du terme « eurométropole », qui devrait l'aider à rayonner sur la scène européenne.

Philippe Richert, meill

Le 7 avril, les Alsaciens se prononcent sur la Collectivité territoriale d'Alsace. Si le oui l'emporte, Philippe Richert pourra se targuer d'en être le principal artisan.

Je suis en train d'écrire l'Histoire. » Philippe Richert, le président UMP de la région Alsace n'a guère le temps d'accorder des interviews. Son temps est précieux. Il le consacre à rencontrer « *les milliers d'Alsaciens* » qui viennent l'écouter égrener de Wissembourg (Bas-Rhin) à Saint-Louis (Haut-Rhin) ses arguments en faveur de la future Collectivité territoriale d'Alsace (CTA). Il est le principal instigateur de ce projet qui verra le jour en 2015 si le oui à la fusion des trois collectivités l'emporte lors du référendum du 7 avril. Il a repris le flambeau après l'échec d'Henri Goetschy. Président du conseil général du Haut-Rhin (CDS) dans les années 80, celui-ci avait déjà imaginé en son temps, la fusion des trois collectivités.

Le projet d'un seul homme

« *Je ne veux pas devenir le prochain duc d'Alsace* », se défend Philippe Richert qui prône avant tout « *une ambition pour l'Alsace* ». Pourtant, il est à la manœuvre depuis le début. « *Richert veut graver son nom dans le marbre de l'histoire alsacienne*, critique Anne-Pernelle Richardot, adjointe PS au maire de Strasbourg. *Alors oui, il se verrait bien devenir le premier président du Conseil d'Alsace en 2015* ». D'autres prêtent à Philippe Richert l'intention de viser la mairie de Strasbourg en 2014. Même si l'intéressé s'est fendu d'un démenti sur France Bleu Alsace en septembre.

Pour le président de la région, « *cette fusion des trois collectivités est née de la volonté politique de la base* ». Chez Philippe Richert, il faut comprendre les deux présidents des conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, Charles Buttner, Guy-Dominique Kennel, et lui-même.

Pour élaborer le contenu du projet, les trois chefs des exécutifs ont mis en place un groupe de travail. Composé de 97 personnes (50 titulaires, dont les présidents Richert, Kennel et Buttner, et 47 suppléants), il s'est réuni de mars à octobre 2012. Une consultation étroite, limitée aux élus et aux membres du conseil économique et social et environnemental régional d'Alsace. Ils sont chefs d'entreprise, syndicats, membres d'associations. Les citoyens, censés être les futurs bénéficiaires de la CTA, n'ont pas été conviés. Ni avant, ni pendant la phase préparatoire.

Réunion pour le oui à Colmar le 4 mars. De gauche à droite : le président de la région, Philippe Richert, le maire de Colmar Gilbert Meyer, les présidents des conseils généraux du du Haut-Rhin et Bas-Rhin, Charles Buttner et Guy-Dominique Kennel

©Adriane Carroger/ Cuej

L'art des compromis politiques

Pour que son projet ne capote pas, il a fallu à l'ancien ministre des Collectivités territoriales de Nicolas Sarkozy rallier à sa cause le Haut-Rhinois Charles Buttner réticent à la CTA. Colmar a récupéré le siège du futur conseil exécutif. Le Conseil unique aura donc deux sièges, comme si la mécanique institutionnelle n'était pas assez compliquée. Les Verts ont toujours été favorables à la fusion, mais la perspective d'obtenir une vice-présidence en cas de victoire de l'UMP en 2015 les aurait persuadés de se battre aux côtés de Philippe Richert pour que le oui l'emporte. Jacques Fernique, le président du groupe EELV au conseil régional plaide l'accord de circonstance : « *Il n'y pas d'alliance maudite EELV/UMP.* » Pour être crédible, Philippe Richert devait montrer que le projet permettait de dépasser les clivages traditionnels. Il a réussi à semer la zizanie chez les élus socialistes. Les Haut-Rhinois se sont prononcés en faveur de la

lleur ouvrier d'Alsace

fusion tandis que les Bas-Rhinois, emmenés par le PS strasbourgeois, se sont prononcés contre.
Mais que serait le grand dessein du Président si les Alsaciens venaient à voter non au référendum, ou à s'abstenir trop massivement ? Pour anticiper, Philippe Richert et ses amis alsaciens ont tenté de changer les règles du jeu, six mois avant le scrutin. Ils ont essayé de faire passer en catimini au Sénat un amendement supprimant le seuil minimal des 25% d'électeurs inscrits dans chacun des deux départements pour valider le référendum. Peine perdue, l'amendement a été repoussé.

Machine de guerre

Toujours à la manœuvre, le président Richert a complété ses atouts avec une communication bien rodée. Le magazine de la Région du mois de janvier est consacré à la promotion de la CTA. Son directeur de la publication ? Philippe Richert. Il y a eu aussi des affiches, un site Internet dédié à la promotion du oui à la fusion des trois collectivités, des dizaines de réunions publiques et 300 000 euros destinés à la campagne militante. La somme a été débloquée par le conseil régional. Elle est répartie en fonction du nombre d'élus déclarés au conseil régional et dans les conseils généraux. L'UMP et l'UDI se partageront entre 170 000 et 200 000 euros.
Et les citoyens dans tout ça ? Comment la nouvelle collectivité pourrait-elle être plus efficace que les trois anciennes pour leur assurer du travail, freiner la désindustrialisation de l'Alsace, financer le social ? Brigitte Klinkert, conseillère générale UMP du Haut-Rhin, prévenait il y a quelques mois : « *La CTA ne doit pas être un projet de quelques élus qui visent à satisfaire les intérêts de ces mêmes élus.* »
En somme, les citoyens sont appelés à voter une fusion des collectivités qui débouchera sur une entité dont les pouvoirs et les compétences ne sont pas actés. Après le 7 avril, une autre partie commence. C'est une loi votée par le Parlement qui devra donner du contenu à cette CTA et la doter de nouvelles compétences. Son avenir est essentiellement dans les mains de la représentation nationale, majoritairement à gauche.

Adriane Carroger

Sources : Résolutions adoptées lors des Congrès du 1er décembre 2011, du 24 novembre 2012 et du 25 janvier 2013.

Travaux du Groupe projet : http://www.region-alsace.eu/

En Martinique, la collectivité unique naîtra en 2015

Les Martiniquais l'ont votée le 24 janvier 2010, le Parlement l'a adoptée un an plus tard, en juillet 2011. Une collectivité unique réunira le département et la région de Martinique, qui recouvrent le même territoire, en 2015. Prévue en 2014, la fusion a été repoussée face à la demande des présidents des conseils général et régional. La nouvelle entité reprendra les compétences du Département et de la Région.
Mais les politiques porteurs du projet ont bataillé face à la réticence de la population. En 2003 et en 2010, les Martiniquais avaient voté non, le texte soumis au vote prévoyant de relâcher les liens avec la métropole, transformant le département en une collectivité d'outre-mer, comme la Polynésie française. Les îliens craignaient que cela ne soit la porte ouverte à l'autonomie. S'il est acté que la collectivité de Martinique verra le jour, « *la population suit avec circonspection sa mise en place*, détaille Justin Daniel, professeur de sciences politiques à l'université des Antilles. *La réforme n'apparaît pas prioritaire par rapport à d'autres problématiques telles que le chômage qui explose* ».
La nouvelle structure, implantée à Fort-de-France, sera dirigée par un conseil exécutif composé de neuf membres, responsables devant une assemblée de 51 élus ; 41 conseillers régionaux et 45 conseillers généraux siègent actuellement.

Mathilde Cousin

Tout en une

La collectivité reprendra les compétences de la région et des départements.

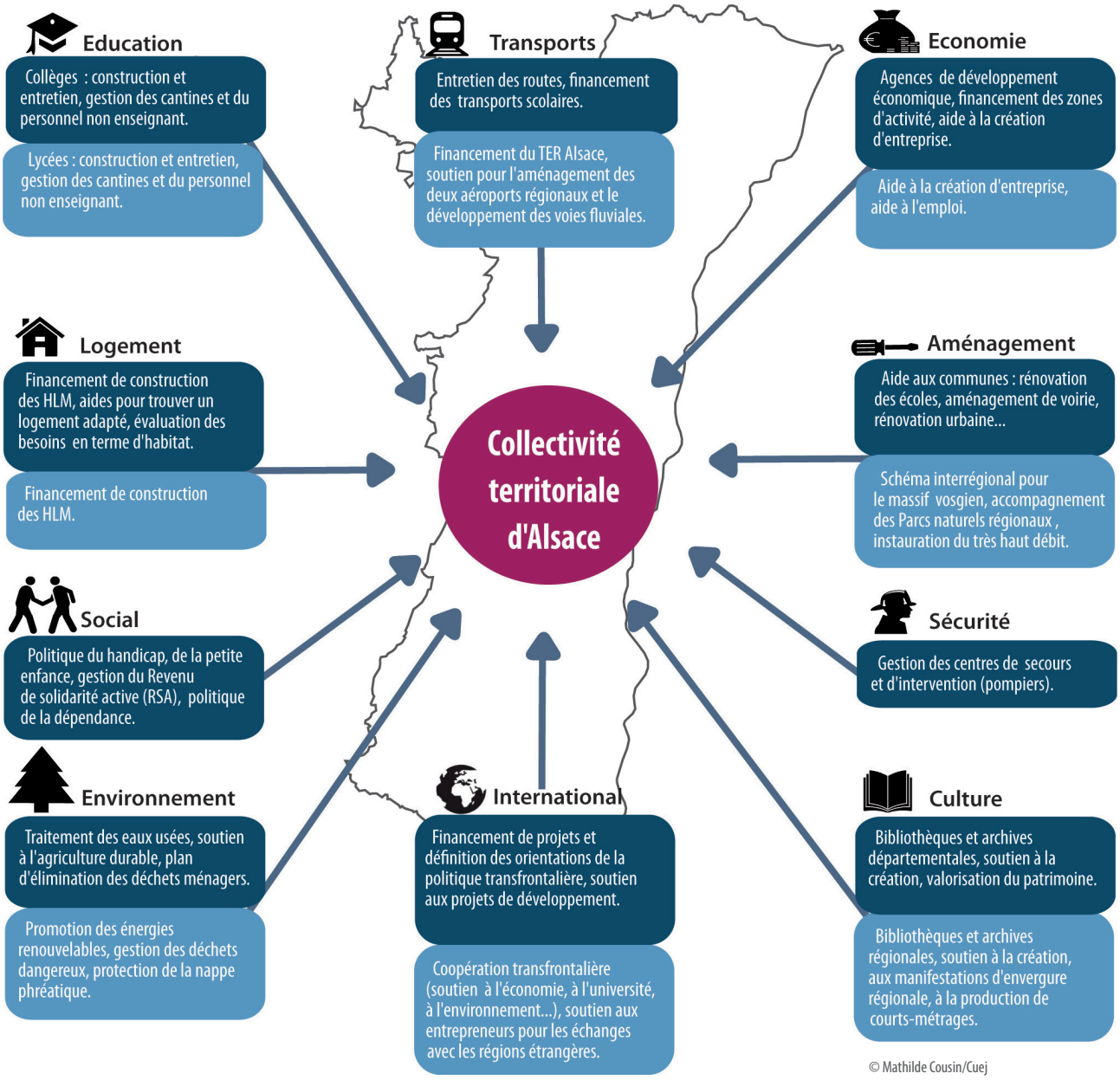

© Mathilde Cousin/Cuej

Compétences des conseils généraux

Compétences du conseil régional

Pictogrammes : © Maria, Sebastian Langer, Foomandoonian, Marc Haumann, Vlad Likh, Scott Lewis, Simon Child du The Noun Project ; Brightmix.

Des pistes pour des attributions étendues

Au titre de l'acte III de la décentralisation, la Collectivité territoriale d'Alsace (CTA) pourrait voir ses compétences renforcées, à condition que la loi sur l'acte III soit votée.

Plusieurs domaines sont concernés : économie, langue et culture régionale, coopération transfrontalière, orientation et formation professionnelle, culture et logement et habitat. Rien n'est décidé pour l'instant, même si au conseil général du Haut-Rhin, on planche déjà sur le sujet. Dans une note du 14 septembre 2012, André Thomas, directeur général des services du Haut-Rhin, détaille des pistes : création d'un service régional de l'orientation, capacité pour la CTA de signer des accords transfrontaliers, transfert des médecins scolaires et des assistantes sociales travaillant dans les collèges et lycées.

Mathilde Cousin

Colmar, une « schnaps idée »

Colmar, la préfecture haut-rhinoise, a été désignée comme siège du conseil exécutif de la collectivité unique. Un choix contestable pour au moins quatre raisons.

Les élus du conseil régional, des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont décidé d'attribuer à Colmar le siège du conseil exécutif de la CTA. Une instance où devrait siéger le président, accompagné de vice-présidents. Son rôle sera de préparer et d'exécuter l'ensemble des délibérations de l'Assemblée strasbourgeoise. L'attribution de ce siège à Colmar est une décision politique avant tout, loin de faire l'unanimité dans la capitale alsacienne.

Mettre le siège à Colmar pour décrocher le vote des Haut-Rhinois.

Une capitale bis inutile

« *Une région existe réellement par sa capitale (...) L'Alsace tout entière bénéficie de la reconnaissance de Strasbourg comme capitale indiscutée du Conseil de l'Europe dans 47 pays. Ce serait une absurdité de se priver d'un tel avantage acquis.* »[1] Robert Hertzog ne mâche pas ses mots. Pour l'ancien professeur de droit public, attribuer le siège du conseil exécutif à Colmar est une « schnaps idée »: « *Une idée d'ivrognes complètement incohérente.* »

Retour vers le passé

« *Colmar était la cité de la Décapole, c'est un rappel à l'histoire.* » Eric Straumann, député UMP du Haut-Rhin et conseiller général, convoque le Moyen-Age pour justifier le choix de Colmar. En 1354, dix villes d'Alsace forment une ligue d'entraide et de soutien militaire et économique. Colmar est alors la cité la plus importante du groupe, en raison de l'absence de Strasbourg qui restera indépendante. Si on suit ce raisonnement, Troyes devrait accueillir certains ministères. De 1419 à 1425, la ville fût le siège du gouvernement royal…

Aller-retour permanent

Simplifier le millefeuille et faire des économies, telles sont les buts annoncés de la Collectivité territoriale d'Alsace. Pourtant, l'aller-retour permanent entre Strasbourg et Colmar entraînera «*de nouvelles charges qui ne servent à rien* », s'insurge Thierry Sauther, conseiller municipal de la ville de Mulhouse et ancien chargé de mission de la région Alsace. Logistique, frais de déplacement, entretien des bâtiments, emploi de personnels à Strasbourg et à Colmar. Autant de dépenses qui pourraient êtres évitées.

Cuisine politique

Si le conseil exécutif a été attribué à Colmar, c'est avant tout le résultat d'un compromis entre Charles Buttner, président du conseil général du Haut-Rhin, et Phillipe Richert, président de la région Alsace. Le but : obtenir l'accord des Haut-Rhinois, nécessaire pour l'avancée du dossier et la tenue du référendum. « *C'est un projet de notables élus qui se sont partagés un gâteau* », commente Anne Pernelle Richardot, conseillère régionale, opposée à la CTA.

Si le président du conseil général du Haut-Rhin, défend aujourd'hui la Collectivité territoriale d'Alsace, il a longtemps été opposé à l'idée d'un conseil unique, comme une majorité de conseillers régionaux du même département. « *Il était hors de question que la ville perde ses prérogatives. Si Colmar n'avait pas obtenu le siège du conseil exécutif, je n'aurais pas signé* », confirme Yves Hemedinger, conseiller régional, et premier adjoint au maire de Colmar.

Quentin Thomas

1. *Les cahiers de l'Association de prospective Rhénane* vol.5 – 2012-2. "Le conseil d'Alsace : actes des conférences sur la réforme territoriale", p101.

LIEUX DE POUVOIR DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE D'ALSACE

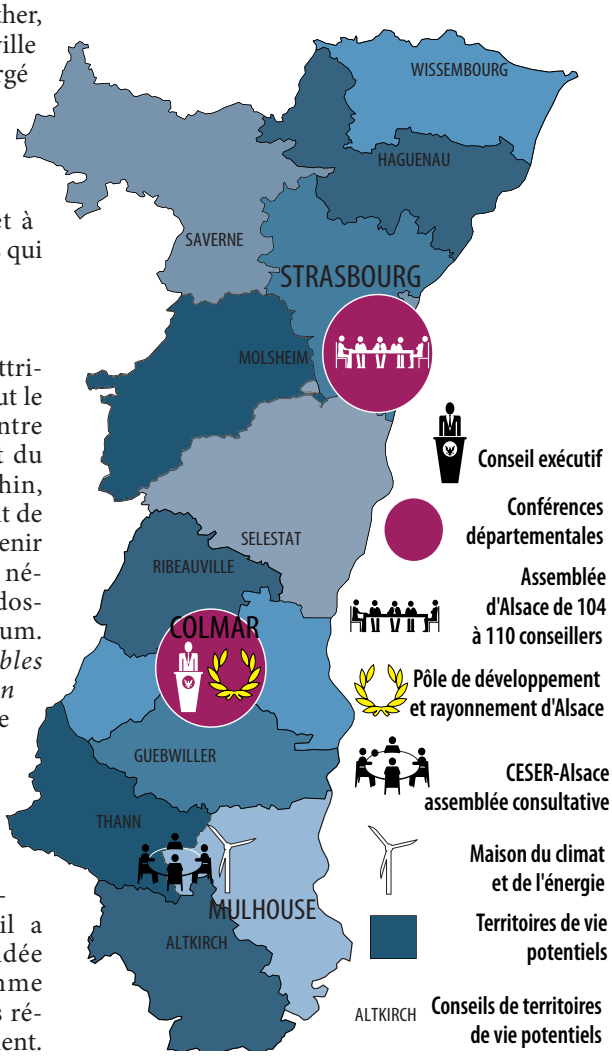

Référendum : feuille

Dix acteurs de la campagne sur le Conseil unique s'affrontent. L'absten

©Edith Marbach

Charles Buttner
La girouette

Âge : 63 ans
Parti : UMP
Votera : Oui. D'abord hostile au projet, il rejoint le camp de Philippe Richert après la « bataille du siège ».
Leitmotiv : Éviter « *l'Anschluss* » du Haut-Rhin.

Andrée Munchenbach
Petit Poucet du oui

Âge : 58 ans
Votera : Oui
Parti : Unser Land
Leitmotiv : La protection du bilinguisme et de la culture alsacienne

© Florian Dal Gabbo

Eric Dupeyron
Le communicant

Votera : Probablement oui
Œuvre : Le site référendum-alsace.fr « *qui se veut neutre* » mais vante les avantages d'un Conseil unique. Le directeur de publication n'est autre que Philippe Richert...
Leitmotiv : Inciter les Alsaciens à (bien) voter.

© Stadler/Région Alsace

Philippe Richert
L'artisan
Âge : 59 ans
Parti : UMP
Votera : Oui. Il porte le projet de fusion depuis 2010. VRP de la CTA, il arpente tout le territoire alsacien.

© DR

Michel Mattoug
L'universitaire

Âge : 67 ans
Parti : proche des radicaux
Œuvre : Son think tank, Association pour la prospective rhénane, a publié un livre rassemblant les réflexions d'universitaires sur le Conseil d'Alsace, globalement favorables à la CTA.

Henri Goetschy
La mémoire de la CTA

Âge : 86 ans
Parti : Modem
Votera : Oui. De toutes les réunions, il est un fervent soutien du projet.
Citation : « *Il y a trente ans, j'ai lancé et proposé cette modernisation démocratique.* »

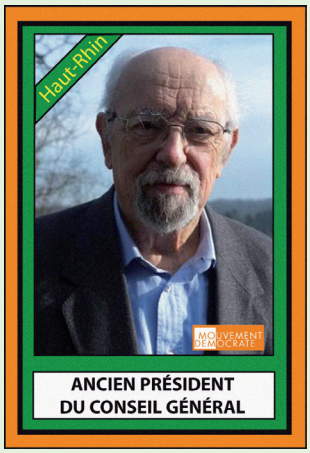

© DR

de match

ention sera le véritable arbitre.

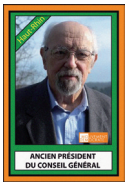

L'équipe du oui

L'équipe du non

L'arbitre

© DR

Nicolas Chevalier-Roch
L'ambitieux noniste

Âge : 20 ans
Parti : Debout la République (porte-parole)
Votera : Non. Comme il l'a expliqué dans son petit livre *J'aime l'Alsace, je vote non*, il adhère au principe de fusion mais rejette le projet en l'état.

© Stadler/Région Alsace

Anne-Pernelle Richardot
Héraut socialiste

Âge : 41 ans
Votera : Non. Le PS strasbourgeois veut attendre l'application de l'acte III de la décentralisation et la concrétisation de l'eurométropole.
Citation : *« Je regrette que Philippe Richert ait préféré marchander avec Charles Buttner et Guy-Dominique Kennel plutôt que de discuter avec l'ensemble des Alsaciens. »*

© Frédéric Maigrot

Jean-Michel Delaye
Le jacobin

Âge : 45 ans
Citation : *« Le risque d'un éclatement de la République »*
Votera : Non. Son collectif a amené les syndicats nationaux (CGT-FO-FSU-Solidaire) à prendre position contre le projet.

© DR

Pierre Schweitzer
Le militant 2.0

Parti : proche du Modem, mais se définit *« en marge »* des partis politiques traditionnels
Votera : Blanc. Il adhère au principe de fusion mais rejette le projet en l'état.
Atout : Son influence sur les réseaux sociaux, avec deux blogs et un compte Twitter.

© DR

Page réalisée par Lorraine Kihl

La campagne 2.0ui

Qu'il s'agisse de sites Internet, de blogs ou de pages créées sur les réseaux sociaux, le web alsacien se fait l'écho de la joute idéologique autour du projet de fusion.

• Le camp du oui, la machine institutionnelle

Pour les défenseurs du projet de fusion, l'heure est à la communication. Outre la plateforme referendum-alsace.fr développée par la région, qui se veut pédagogique, deux sites captent l'essentiel de l'attention numérique.

Alsace2013.fr, le vaisseau-amiral de Philippe Richert et de la majorité, se place sur les réseaux sociaux, tout comme l'initiative Alsace Unie, forte de ses 540 fans Facebook.

Viennent ensuite deux francs-tireurs avec Nicolas Guillerme, un jeune UMP très actif sur Twitter, et Michel Naudo, membre du Conseil économique, social et environnemental régional entre 1989 et 2007, observateur avisé du débat sur la fusion territoriale.

• La guérilla du non

Du côté des opposants, la résistance virtuelle est disparate. Dans le maquis du non, un site émerge, jaimelalsacejevotenon.fr, qui rassemble plusieurs élus locaux venus de différents horizons politiques.

Leur porte-parole, Nicolas Chevalier-Roch, est affilié au mouvement Debout la République de Nicolas Dupont-Aignant et milite activement à travers sa page Facebook. Pour le reste, les initiatives sont souvent isolées, à l'image du groupe Facebook Non à la Collectivité Territoriale d'Alsace, qui regroupe...une vingtaine de personnes.

Côté Twitter, en revanche, le camp du non a trouvé son héraut en la personne de Mathieu Lavarenne, président du cercle républicain apolitique Edouard Boeglin, qui anime également un groupe Facebook et un site d'information, referendum.overblog.com. Pour les nonistes, la stratégie consiste à laisser faire, car le principal écueil de la majorité sera le taux d'abstention.

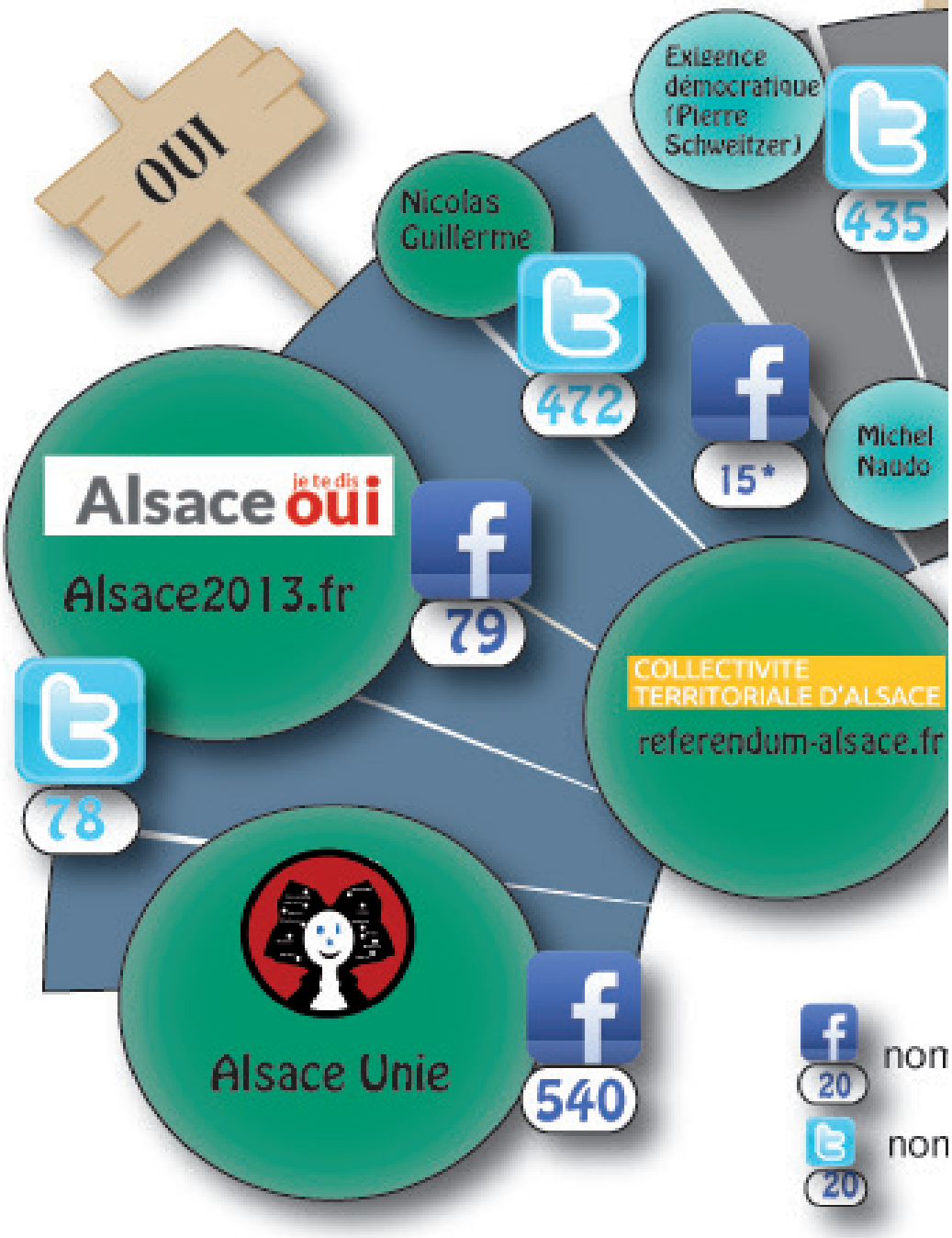

Les chiffres de fréquentation et de suivi des réseaux sociaux sont valables au 20 mars 2013.

*"Les Haut-rhinois pour le Conseil unique d'Alsace"
**"Nous voulons un débat sur le CTA"

Crédits : Thibault Prévost/Cuej Infographie

• Les alternatives : « Oui, mais non »

Troisième camp, les alternatifs, comme Pierre Schweitzer, proche du Modem. Favorable à la fusion mais opposé au projet actuel, sa présence numérique pèse dans le débat.

Avec deux blogs d'information à son actif - exigence-democratique.blogspot.fr et alsacepourtous.blogspot.fr et un compte Twitter aussi suivi qu'alimenté, il est une mine d'informations pour tout ce qui concerne le futur Conseil territorial d'Alsace.

Thibault Prévost

Les petits comptes du président

Selon Philippe Richert, la fusion des trois collectivités alsaciennes permettrait d'économiser 100 millions d'euros sur cinq ans. Un calcul assez peu étayé.

Présentées comme un argument en faveur du oui, les économies que pourrait permettre la réunion des trois collectivités en une seule sont sujettes à d'importantes fluctuations. Et ne reposent pas sur un calcul précis.

Jusqu'en février dernier, le président de la région Philippe Richert (UMP) promettait 30 millions d'économies sur cinq ans. Un montant somme toute modeste au regard des 2,7 milliards de budget des trois collectivités et des 825 millions d'euros de dépenses sociales des deux départements.

« Un chiffre électoraliste »

D'après Christophe Kieffer, le directeur de cabinet de Philippe Richert, la fusion des trois agences touristiques, des trois agences économiques alsaciennes et des directions administratives des trois collectivités permettrait d'économiser 4,5 millions d'euros par an. La mise en commun des dépenses de communication rapporterait, elle, près d'1,5 million aux caisses des trois collectivités sur la même durée. Cela représenterait donc 6 millions d'euros d'économies par an, soit 30 millions d'euros sur les 5 prochaines années.

Mais Philippe Richert a revu à la hausse le montant des économies. Selon lui, la fusion permettrait d'économiser 100 millions d'euros sur cinq ans. « *Cette appréciation reste très largement à préciser*, admet Christophe Kieffer. *Instinctivement, on sent qu'il y aura des économies sur le budget de fonctionnement, sur les subventions, les postes de direction doublon* », poursuit-il. Et de remiser le chiffrage précis à l'après consultation : « *Après le référendum, on lancera une véritable expertise qui évaluera l'impact financier de la mutualisation.* »

Pierre Jochem, le directeur adjoint de l'agence de développement touristique du Haut-Rhin assène : « *C'est un chiffre politique, électoraliste, qui a pour but de légitimer le oui au référendum. Dire qu'on fusionne pour faire des économies, ça me fait sourire. On n'en sait strictement rien.* »

Au conseil général du Haut-Rhin, Francis Flury (divers droite), président de la commission des finances, ignore lui aussi le détail des économies potentielles. « *Quand M. Richert dit 30 millions, ça repose sur une appréciation logique, mais pas sur un calcul précis. Les économies liées au regroupement des directions sont impossibles à chiffrer aujourd'hui. Le travail n'a pas été fait dans le détail. Il est considérable. Il prendra facilement deux ans.* »

« Les économies (...) sont impossibles à chiffrer aujourd'hui car le travail n'a pas été fait dans le détail. »

Aucun licenciement

Au delà de la réunion des différentes agences avancée par Christophe Kieffer, la principale source d'économies résidera dans la politique de non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite si la collectivité en décidait ainsi. La fusion des trois entités n'entraînera aucun licenciement. « *C'est au fur et à mesure des départs à la retraite* (200 par an) *que la réorganisation prendra effet* », indique un document interne au conseil général du Bas-Rhin intitulé : Questions-réponses pour la consultation du 7 avril 2013. « *Si l'on imagine qu'un fonctionnaire gagnant 30 000 euros nets par an n'est pas remplacé, ça peut aller très vite* », précise Francis Flury.

Selon cette estimation, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite par an, soit 100 fonctionnaires, permettrait, toutes charges comprises, l'économie de 4,2 millions d'euros par an. Mais pour l'heure, on se garde bien d'afficher un objectif de non-remplacement.

« A hurler de rire »

Les partisans de la CTA voient par ailleurs dans la diminution du nombre d'élus un autre moyen de réaliser des économies. 122 élus siègent dans les différentes collectivités.

Sachant qu'un conseiller général ou régional gagne en moyenne 2220 euros nets par mois, enlever 24 élus répartis dans chaque collectivité rapporterait, toutes charges comprises, près de 940 000 euros par an. Un chiffre équivalent au budget consacré par le conseil général du Bas-Rhin aux campagnes de dépistage de certaines maladies. « *C'est presque à hurler de rire* », glisse Jean-Yves Ehlenberger, délégué CGT au conseil général du Bas-Rhin. « *C'est une mesure symbolique, dont on pourrait même dire qu'elle est un peu démagogique, mais les gens y sont attentifs* », se persuade Francis Flury.

Rémy Dodet et Antoine Izambard

Les agences bretonnes ont montré l'exemple

Une autre région a déjà concrétisé un projet analogue à celui que souhaite mettre en place l'Alsace. La Bretagne a fusionné en 2006 son agence de développement économique et ses agences d'innovation. La région a délégué de nombreuses compétences à la nouvelle entité baptisée « Bretagne développement innovation (BDI) », qui s'est ainsi vue confier la stratégie régionale de développement et d'innovation, la politique des pôles de compétitivité et le marketing international de la région.

« *L'objectif de la fusion était de rationaliser et de clarifier les politiques de développement de la région Bretagne,* explique Frédéric Rode, directeur général de BDI. *Il y a eu un redéploiement des moyens, quelques départs en retraite, quelques réaffectations dans d'autres services. Mais il n'y a pas eu de diminution des effectifs.* » Au contraire, les effectifs ont même augmenté passant de 28 personnes à 43, en raison des nouvelles compétences. Le budget de la structure a également augmenté pour atteindre les 5,5 millions d'euros annuel (le budget moyen d'une agence de développement économique est estimé par le CNER à 1,5 million d'euros).

G.L et T.M

Agences en fusion

Les trois agences de développement économique devraient fusionner en une seule quelle que soit l'issue du référendum. Un projet depuis longtemps discuté.

Annoncée depuis plusieurs années, la fusion des trois agences de développement économique, chargées de soutenir les entreprises locales et de renforcer l'attractivité des territoires, devrait enfin se concrétiser avec la mise en place de la Collectivité territoriale d'Alsace. Mais pour l'heure les dirigeants des différentes agences – l'Adira (agence du Bas-Rhin), le CAHR (Comité d'action économique du Haut-Rhin) et Alsace internationale (agence régionale) – préfèrent rester discrets sur le sujet.

Si la fusion semble actée, aucune information n'a pour l'instant filtré sur sa date de mise en place. « *Nous sommes dans l'attente des conclusions de l'audit administratif*, explique Alphonse Hartmann, vice-président UMP du conseil général du Haut-Rhin et président du CAHR. *C'est un dossier très sensible, mais tout le monde s'accorde sur la nécessité de travailler dans la même direction au niveau économique* ».

« C'est un chèque en blanc qu'on nous demande de signer. »

L'agence unique devrait améliorer la visibilité de l'Alsace et permettre de coordonner les différentes politiques de développement économique. Pour François Loos, vice-président UMP du conseil régional d'Alsace, la fusion devrait surtout permettre une simplification administrative. « *Cela fait plusieurs années que nous avons engagé un processus afin d'éviter la concurrence entre les trois agences et d'unifier la présentation économique de l'Alsace,* explique le vice-président. *Aujourd'hui, il s'agit de la dernière étape qui est la fusion des structures.* »

Depuis 2006, la prospection internationale avait été confiée uniquement à Alsace internationale.

Depuis son arrivée à la tête du CAHR en 2007, Alphonse Hartmann a toujours défendu l'idée d'une fusion. Un projet qui dépasse le cadre de la col-

>>>

>>> lectivité unique. « *La fusion aura lieu même si la CTA ne passe pas l'étape du référendum* », indique le président. Le projet est soutenu par les entrepreneurs qui y voient une simplification de leurs démarches administratives. Pour Jean-Louis Hoerlé, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Alsace, la fusion des agences entrainera une meilleure visibilité de l'action publique auprès des entreprises. « *Notre structure est déjà régionalisée. Notre intérêt est d'avoir un interlocuteur unique, en face, qui représente la collectivité* », explique le président de la CCI.

Raréfaction des finances

Les inquiétudes subsistent chez les syndicats qui dénoncent le flou du projet. « *C'est un chèque en blanc qu'on nous demande de signer*, dénonce Marielle Jourdain, responsable CGT des personnels du conseil général du Bas-Rhin. *Les personnels craignent une baisse des effectifs lors de la fusion.* »

La Fédération des agences de développement économique (CNER, Conseil national des économies régionales) a rendu, en septembre dernier, un rapport sur les perspectives d'évolution des agences. Face à la raréfaction des financements publics, qui devrait encore s'accentuer avec la baisse des dotations d'Etat aux collectivités en 2014, l'étude plaide pour une meilleure coordination des agences afin de rationnaliser les moyens.

Pour Jean-Paul Pronost, responsable du réseau des agences françaises, « *la fusion des agences est adaptée à l'Alsace car c'est une petite région. Mais l'agence unique ne sera efficace que si elle garde des équipes sur l'ensemble du territoire* ».

Avec la mise en place de la CTA, l'Alsace sera de nouveau dotée d'une unique agence de développement économique. Un retour aux sources pour la région qui ne comptait qu'une seule agence jusque dans les années 60.

Geoffrey Livolsi
et Thibaud Métais

Subventions à guichets fermés

Directement concernées par la fusion des trois collectivités, les associations oscillent entre espoirs et inquiétudes.

« *Je demande à voir.* » Ce président d'une association environnementale du Haut-Rhin se montre sceptique sur le projet de fusion des trois collectivités alsaciennes. Aujourd'hui, il reçoit une subvention de la région et du département. Mais demain, à qui faudra-t-il s'adresser ? Les subventions vont-elles diminuer ? Rien n'est encore défini et personne n'ose s'avancer.

Baisse de 4% en 2014

Principale source d'incertitude : le montant des futures subventions. Le club de football de Sarre-Union, commune située au nord du Bas-Rhin, reçoit 155 000 euros d'aides publiques du département, de la région et de la commune. Laurent Weinstein, président de l'association US Sarre-Union, s'en émeut : « *On espère que les enveloppes des subventions se cumuleront.* »

Avec la crise, les collectivités territoriales se serrent déjà la ceinture. Il affirme avoir reçu une lettre de Guy-Dominique Kennel, le président du conseil général du Bas-Rhin. Elle prévient les associations : les subventions vont diminuer de 4% en 2014. Le président du club de football se montre réaliste : « *Le montant de l'aide départementale du Bas-Rhin n'est pas la même que celle du Haut-Rhin. Il y aura certainement une mise à l'échelle de l'ensemble du territoire. La question, c'est de savoir si elles seront harmonisées par le haut ou par le bas.* »

Robert Hertzog, professeur de droit à l'Institut d'études politiques de Strasbourg, alerte sur un point : « *Il existe un grand risque, c'est l'encombrement de la nouvelle collectivité. C'est qu'elle ait tellement de compétences et de charges que les services croulent et soient engorgés.* » Le professeur de droit en profite pour brandir son idée fétiche : la création d'une entité sociale à part dans le futur Conseil unique.

« On essaye d'enlever les élus de proximité »

Le président de l'association environnementale du Haut-Rhin a une autre inquiétude : « *Je suis en relation avec les deux conseils généraux et le conseil régional. Et je ne sais pas ce qui va se passer à Colmar. J'ai peur qu'une grande partie soit centralisée sur Strasbourg.* »

Outre cette « *peur haut-rhinoise* » de la centralisation, il craint que la collaboration avec les fonctionnaires se délite : « *Aujourd'hui, quand on parle d'un point précis d'un dossier, les fonctionnaires du Haut-Rhin comprennent. Demain, ça sera peut-être une usine et les dossiers circuleront de cabinets en cabinets.* »

Eliane Wurth, directrice de la maison des jeunes et de la culture du canton de Villé (Bas-Rhin) partage cette peur. « *Rationaliser, signifie devenir plus impersonnel. On a le sentiment qu'on essaye d'enlever les élus de proximité. Quand on connaît quelqu'un dans une collectivité locale, on se sent soutenu* », appuie-t-elle.

Sonia Schmidt, directrice de l'Accueil de jour des personnes âgées (AJPA) de Hochstett, attend des avancées. « *Nous sommes une association particulière qui gère des gens souffrant de la maladie d'Alzheimer. Le mille-feuille administratif, on l'a déjà* », assène-t-elle. Elle estime que l'AJPA collabore avec 200 à 300 interlocuteurs, du centre communal d'action sociale au personnel des hôpitaux. Plus d'un an à l'avance, Sonia Schmidt doit aussi négocier le coût de prise en charge quotidienne d'une personne âgée au centre avec le conseil général. Elle espère que la fusion entraînera les améliorations promises.

Emilie Jéhanno

A gauche, le tramway strasbourgeois aux couleurs de « The Europtimist ». A droite, la marque « Alsace » pour les produits alimentaires.

© Vincent Di Grande/Cuej

Guéguerre des marques

Pour renforcer leur attractivité, la ville de Strasbourg et la région Alsace ont opté pour deux stratégies de communication différentes.

Strasbourg The Europtimist » d'un côté, « Alsace » de l'autre. Deux opérations de communication aux tons et aux objectifs radicalement opposés. La marque « Alsace », lancée en mars 2012, joue avec les codes de la culture régionale par les couleurs, avec une forte prédominance du rouge. Par les symboles aussi : coeur, bretzel, colombage... Une marque identitaire inscrite dans le terroir alsacien.

« Strasbourg The Europtimist », lancée un an plus tôt, joue quant à elle une carte contemporaine, avec des couleurs flashy mettant en avant la créativité de la ville. *« Nous avons fait le choix de ne pas parler d'histoire et de patrimoine,* explique Jean-François Lanneluc, directeur de la communication de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS). *Il faut se méfier des logiques marketing trop larges qui finissent par aboutir à un résultat très consensuel, sans aspérité. »*

A la Région, on affirme vouloir *« jongler avec les opposés »*. La marque « Alsace » a d'abord une vocation interne : *« On s'adresse en priorité aux Alsaciens. Il y aura plus de crédibilité avec une marque dont les habitants peuvent être les relais »*, explique un fonctionnaire du conseil régional. Dans le jargon du marketing, « Alsace » est une marque « ombrelle », sorte de label que l'on peut apposer sur toute une gamme de produits ou de services. Le but : valoriser le « made in Alsace ». Cette marque est le résultat de près de trois ans de travail, réalisé avec le cabinet CoManaging. Une longue phase d'enquêtes et de sondages a défini ce qui fait l'identité et l'attractivité de la région. Les résultats ont ensuite été déclinés sous la forme d'un « code de marque », un ensemble d'éléments censés incarner la région et dont le « A » en forme de Bretzel est l'emblème.

La phase préparatoire de la marque Alsace a coûté 350 000 euros à la région.

La seule phase préparatoire de la marque « Alsace » a coûté à la région près de 350 000 euros (des élus de l'opposition socialiste avancent un coût total de plus de deux millions d'euros).

« Notre démarche est très différente. Strasbourg The Europtimist est destinée aux investisseurs internationaux, explique Jean-François Lanneluc. *Ce n'est pas une marque de consensus. »* La ville prétend ainsi inciter les investisseurs à venir profiter des quelque 2 000 km² constructibles, dans les quartiers du Port-du-Rhin et du Wacken.

« Strasbourg The Europtimist », a été élaborée plus rapidement, avec un cahier des charges réduit à la portion congrue : *« Nous n'avons pas fait la démarche d'identifier les atouts et les manques de la ville. Nous avons construit la marque à partir de ce que le marché a envie d'entendre »*, assume Jean-François Lanneluc. Selon lui, la création de la marque « The Europtimist », commandée à l'agence strasbourgeoise Dagré communication, n'a coûté à la CUS que 25 000 euros.

Vincent Di Grande et David Métreau

Quand la ville devient une marque

« Strasbourg The Europtimist », « OnlyLon », « EuroNantes »... Pour se mettre en valeur et attirer les investisseurs, les grandes villes créent leur propre marque. On appelle cela le « city branding ». *« Ce n'est pas un simple logo accompagné d'un slogan*, explique Charles-Edouard Houllier, géographe et auteur d'une thèse sur le sujet. *Il prétend être un vecteur de coopération entre les différents acteurs publics et privés du territoire, afin de promouvoir l'attractivité de la ville. »* Dernière déclinaison du marketing territorial, le city branding se situe dans un contexte économique et politique de mise en concurrence des territoires et des grandes métropoles. Les villes de l'hexagone espèrent par ce biais s'offrir une visibilité internationale.

Bâle se lance

Une énième tentative pour réunir les deux cantons suisses est en cours. A condition que les habitants approuvent le projet en 2013.

L'Alsace n'est pas la seule région où la fusion de deux collectivités est discutée. De l'autre côté de la frontière, en Suisse, un projet de fusion des cantons Bâle-Ville et Bâle-Campagne a été lancé en juillet 2012. Les objectifs, comme en Alsace : concentrer les compétences et gagner en efficacité. La première étape en vue de leur réunion a été franchie récemment. Le projet de fusion a rassemblé 3000 signatures dans le canton de Bâle-ville et 1500 signatures dans le canton de Bâle-campagne. Le projet a été lancé par quelques responsables politiques de Bâle-campagne en juillet 2012. Il a aussitôt été applaudi par la plupart des collègues de Bâle-ville. Parmi les premiers partisans de la fusion, Lukas Ott, maire de Liestal, la capitale du canton de Bâle-campagne : « *L'existence de deux cantons dans la région de Bâle ne reflète plus la réalité vécue par les gens ici. Beaucoup de gens de la ville se sont installés chez nous. Et pour les entreprises opérant dans les deux cantons, il est très embêtant de devoir faire face à deux réglementations différentes.* »

« L'existence de deux cantons ne reflète plus la réalité vécue par les gens. »

Réaliser des économies

Le membre du parti des Verts évoque aussi une autre raison : « *Après la Seconde Guerre mondiale, Bâle-Campagne a connu un essor économique sans précédent. On ne sentait plus vraiment le besoin d'adhérer à la ville car on se sentait même supérieur. Mais depuis quelques années, la situation a changé.* » L'année dernière, le gouvernement de Bâle-campagne a annoncé que le canton devrait faire des économies de 180 millions de francs suisses d'ici 2015. Selon Lukas Ott, une fusion permettrait plus d'efficacité, moins de coûts et plus de compétitivité au niveau national : « *Nous ne devrions pas être en concurrence avec Bâle-ville, mais avec Zurich ou Genève* ».`

Dans les faits, les deux cantons connaissent déjà plusieurs niveaux de coopération : plus de 100 organismes sont gérés en commun par les deux cantons aujourd'hui. C'est le cas pour l'université de Bâle ou la chambre de commerce.

Roger Blum, historien honoraire à l'université de Berne, était député au Parlement de Bâle-campagne dans les années 1970. Pour lui, la fusion simplifierait la coopération entre les deux cantons : « *Beaucoup de politiciens en ont assez des discussions autour des contrats de coopération. Par exemple, en 2011, les habitants de Bâle-campagne ont refusé d'augmenter les subventions pour le théâtre de Bâle. Il est difficile d'avancer dans ces conditions.* »

Craintes et méfiances

Dans les régions loin de Bâle, les habitants se méfient d'une domination de la ville. Lukas Ott précise : « *Le projet de fusion n'aurait pas pu être lancé en ville, cela aurait tout de suite suscité de la méfiance des habitants de Bâle-campagne.* » Roger Blum ne comprend pas leur inquiétude : « *Comme il y a beaucoup plus d'habitants dans ce canton qu'en ville – 270 000 contre 180 000 – , ils seraient même mieux représentés dans un gouvernement commun que les habitants de Bâle-ville. Il n'y a donc aucune raison de craindre une domination de celle-ci.* »

Dans le quartier Saint-Jacques de Bâle, dans une zone industrielle grisâtre, Oskar Kämpfer tient une petite entreprise de construction de pompes industrielles. L'homme de bientôt 60 ans est membre du parti conservateur SVP et député au Parlement de Bâle-campagne. Son parti est un des seuls qui conteste la fusion. Il y a quelques mois, Oskar Kämpfer a fondé un mouvement contre le projet. Il craint que Bâle-campagne doive payer pour les excès financiers de la ville : « *Bâle-ville compte deux fois plus de fonctionnaires ! Comment va-t-on régler cette situation dans un canton commun ?* »

Comme en Alsace le 7 avril, les habitants seront amenés à se prononcer sur la fusion lors d'un référendum courant 2013. Même si le oui l'emporte, le chemin sera long. Au plus tôt, le scénario d'un canton commun pourra voir le jour en 2022. Plusieurs étapes suivront, comme l'élaboration d'une constitution commune. Il faudra du temps pour régler les nombreuses questions encore ouvertes.

Robert Gloy

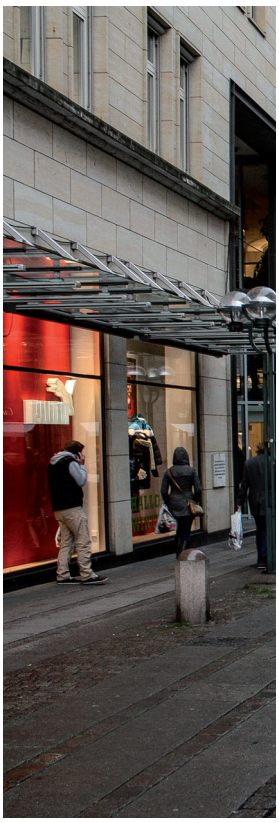

S'implanter à Hambourg coûte cher aux investisseurs qui profiteraient du rapprochement pour s'installer hors de la ville.

© Michael Movchin

Une opposition historique

En 1833, les habitants de la campagne se sont révoltés contre l'oppression des élites de la ville. À la fin d'une bataille sanglante, les rebelles vainqueurs ont fondé leur propre canton, avec leur propre constitution.

Après quelques tentatives avortées de réunion dans les décennies qui ont suivi, la fusion semblait proche en 1969 : les représentants des deux cantons avaient même réussi à élaborer une constitution commune. Mais elle a été refusée par les habitants de Bâle-campagne lors d'un référendum.

Hambourg fait Land à part

La ville allemande et le Schleswig-Holstein sont déjà partenaires mais n'ont aucune envie de fusionner.

En Allemagne, depuis la réunification en 1990, il est regulièrement question de réduire le nombre des 16 Länder pour simplifier l'administration et la coopération entre des régions. Parmi les projets de fusion qui reviennent : celui de la ville-Land de Hambourg (1,8 million d'habitants) avec le Land de Schleswig-Holstein (presque trois millions). Mais l'idée ne va jamais plus loin, faute d'adhésion.

« *Le débat tourne toujours court car il n'y a pas de grand mouvement qui le porte* », dit Jürgen Schmoll, porte-parole du gouvernement du Land de Hambourg. Son homologue du Landtag (conseil régional) de Schleswig-Holstein à Kiel, Carsten Maltzan, ne croit pas aux avantages d'une fusion, au contraire : « *Les intérêts de chaque Land sont importants, avec un seul Land, on sera plus loin des besoins des régions et moins à l'écoute de leurs habitants* » Selon lui, le processus de fusion durerait 25 ans et la restructuration coûterait très cher, sans toutefois préciser les chiffres.

Il est impossible de calculer les coûts réels à l'avance, selon l'économiste Konrad Lammers, chercheur à l'institut international d'économie à Hambourg. En 2006, dans un rapport pour l'université de Kiel, il a évalué les enjeux financiers et démocratiques de la fusion. Selon lui, il y a des avantages à celle-ci pour les deux Länder. Fusionner la métropole Hambourg avec la région fortement rurale et touristique de Schleswig-Holstein pourrait, explique-t-il, relancer l'économie dans toute la région, et désaturer la ville : « *Hambourg comme lieu d'implantation est très cher, les loyers sont à prix d'or et les entreprises souhaitent quitter la ville pour la région alentour.* » La fusion pourrait faciliter les démarches pour les investisseurs.

« Sans mouvement pour le porter, le débat tourne toujours court. »

En revanche, les économies après une fusion seraient marginales, de l'ordre de 102 millions d'euros par an. Elles concerneraient l'administration et le nombre des ministères. « *Les dépenses publiques pour l'enseignement, la police resteraient les mêmes car le nombre d'habitants ne changerait pas* », poursuit Konrad Lammers.

Oui à la coopération

Pourtant, à Hambourg, comme à Kiel, personne ne se prononce en faveur d'une éventuelle fusion. En revanche, les responsables politiques ne cessent de louer la coopération entre les deux Länder. Coopérer, oui, fusionner, non. Les deux Länder ont créé une banque commune, la HSH Nordbank. Autres exemples, les énergies renouvelables, la promotion de films, la sécurité aérienne.

Les deux Länder font du lobbying en commun à Berlin quand il est question de défendre leurs intérêts partagés, comme les subventions d'aménagement des autoroutes qui faciliteront le trafic dans le Schleswig-Holstein et déchargeront le tunnel sous l'Elbe à Hambourg.

Konrad Lammers estime que la seule raison qui pousserait à la fusion est l'endettement : « *Quand ils seront asphyxiés économiquement, Berlin prendra une décision et les regroupera.* »

Mais le Bundestag ne décide pas seul : l'article 29 de la Constitution allemande prévoit un référendum en cas de restructuration des Länder. Ce sont donc les citoyens qui devront se prononcer, et pour l'instant ils sont contre la fusion.

Elisa Heidenreich

Source : Konrad Lammers, « Kosten und Nutzen einer Fusion von Hamburg und Schleswig-Holstein », Discussion Paper 349, Hamburg Institute of International Economics, 2006.

Eurométropole : du sur-mesure pour Strasbourg

La capitale alsacienne jouira d'un nouveau statut promis par François Hollande. Elle se hisse au même rang que Lyon, Marseille et Lille, métropoles européennes.

Tandis que les villes françaises tentent de concurrencer leurs rivales européennes, Barcelone, Manchester, Milan ou Munich, le projet de loi de l'acte III de la décentralisation donne à Lille, Lyon et Marseille un statut de métropole européenne qui accorde des transferts de compétences de l'Etat.
Strasbourg, siège des institutions européennes, est quant à elle dénommée « eurométropole de Strasbourg » dans l'avant projet de loi transmis au conseil d'Etat. Le statut est une promesse faite par François Hollande le 5 février lors de sa visite dans la ville.
Selon le projet gouvernemental, métropole, eurométropole, et métropole européenne ne recouvrent pas exactement la même réalité.

• Les métropoles

« *Sont transformés en métropoles les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI, ndlr) à fiscalité propre qui forment un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 500 000 habitants.* » Celles-ci seront « *associées de plein droit à l'élaboration du contrat de plan Etat-région qui comporte un volet spécifique à son territoire.* »
Elles disposent de certaines compétences départementales – aide sociale, gestion des routes départementales et des zones d'activités – en plus des compétences ordinaires des communes la constituant.

• L'eurométropole

L'eurométropole de Strasbourg est distincte : « *A Strasbourg, ce contrat prend la forme d'un contrat de siège signé entre l'Etat et l'eurométropole de Strasbourg. Il intègre les spécificités liées à la présence d'institutions européennes et internationales.* » Le texte rappelle également l'aspect transfrontalier de l'agglomération.

• Les métropoles européennes

Enfin, pour les métropoles européennes lilloise, lyonnaise et marseillaise, les compétences, plus larges, visent à terme à remplacer le département à l'intérieur de leur aire urbaine, avec la gestion des collèges par exemple.
Le statut hybride de Strasbourg pourrait être un lot de consolation au moment où les dotations de l'Etat versées à la ville en tant que capitale européenne ont baissé d'un tiers : 80 millions d'euros sur trois ans, contre 120 millions entre 2009 et 2012.
Mais, l'eurométropole suscite déjà l'espoir des acteurs économiques strasbourgeois. « *Cela permet une meilleure visibilité de la capitale alsacienne* », se réjouit Jean-François Jaquemin, directeur général d'Alsace Innovation, un réseau d'entreprises alsaciennes soutenu par la région. Il précise : « *Ce statut fait partie des éléments de prestige, irrationnels, qui renforcent l'attractivité d'un territoire.* »
Le texte sera présenté le 10 avril au conseil des ministres. S'il est voté selon le souhait du gouvernement, les nouvelles compétences seront effectives au 1er janvier 2017.

David Métreau et Adama Sissoko

Lyon, le pacte d

Pionnière des eurométropoles françaises entre les collectivités territoriales qui pr

Ce jeudi, 21 février, est bien grisonnant. Au 27e étage de la tour Oxygène, en plein cœur du quartier d'affaire de Lyon, Claude Bartolone est venu découvrir le projet de métropole européenne lyonnaise. Le président de l'Assemblée nationale se laisse guider par Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon. Le vice-président en charge de l'eurométropole, Michel Mercier, se tient un peu en retrait. C'est au maire que revient la tâche de présenter la future eurométropole à Claude Bartolone.
En signant la création de la métropole lyonnaise au 1er avril 2015, Collomb et Mercier devancent l'acte III de la décentralisation. Claude Bartolone estime que « *le projet de loi est une réflexion intellectuelle qui correspond totalement à l'eurométropole* » telle que conçue par « *le couple Collomb-Mercier* ».
Drôle de duo que celui composé de l'élu socialiste de la deuxième ville de France et d'un ex-ministre UDI de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, puis de la Justice, à la tête jusqu'en janvier dernier du conseil général rhodanien. Le 4 décembre 2012, ils annoncent la création d'une

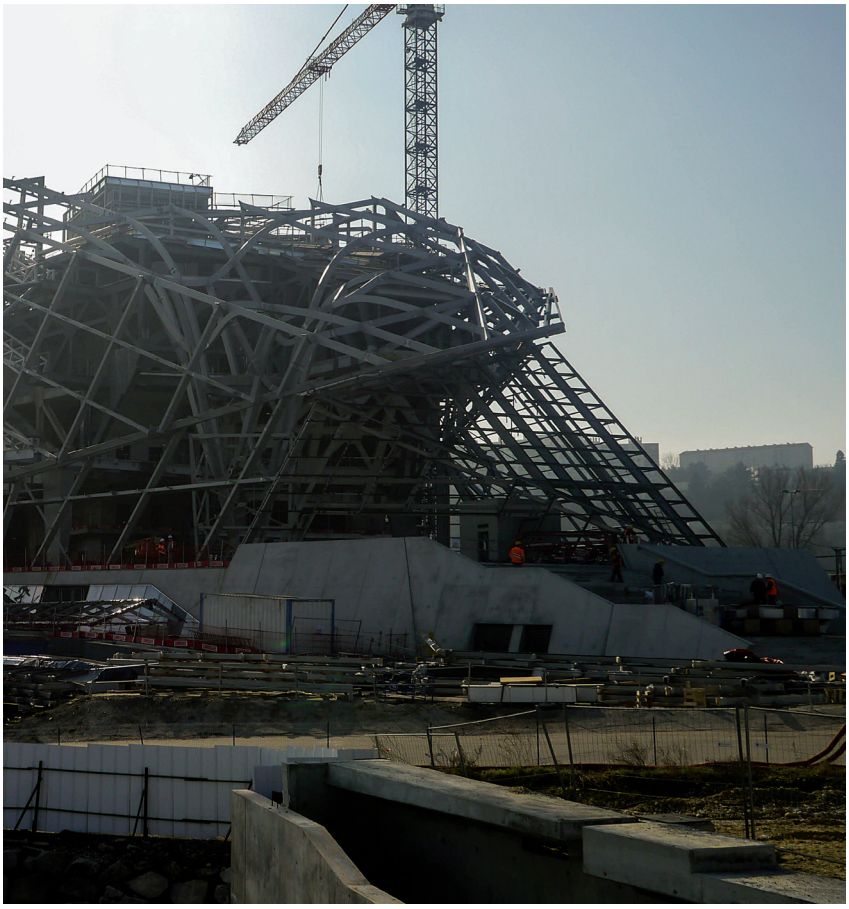

Le chantier du musée des Confluences sera achevé en septembre 2013.
Le musée coûtera 200 millions d'euros de plus que prévu initialement.
©Anna Cuxac/Cuej

des barons

ses, la capitale des Gaules défait l'équilibre i prévalait depuis 1982.

nouvelle instance de gouvernance : la communauté de communes du Grand Lyon, qui récupère tous les pouvoirs du conseil général sur son territoire pour créer une métropole à dimension européenne. Le département disparaît de la ville pour ne plus se consacrer qu'à la partie rurale du Rhône, soit un quart de ses 1,7 million d'administrés actuels. Le 7 janvier, dans la foulée, Michel Mercier quitte son siège et devient premier vice-président en charge de l'eurométropole.

Une annonce et des interrogations

Depuis l'annonce du 4 décembre, sans concertation avec les élus du conseil général, les observateurs politiques s'interrogent sur le sens du sacrifice de Michel Mercier, à la tête du département depuis 23 ans. « *Michel Mercier n'est pas un homme politique idiot, c'est même un survivant dans le milieu : il a sans doute un plan derrière la tête. Mais lequel ?* », se demande Emmanuel Saint-Bonnet, politologue responsable d'atlaspol.com, où il analyse la carte électorale française. Un début de réponse se trouve peut-être dans « *le statu quo électoral que crée la séparation entre le Rhône rural et le Rhône urbain*, explique Emmanuel Saint-Bonnet. *La droite pourra se maintenir dans ce Rhône-croupion, sans déranger la gauche* », développe-t-il.

Autre avantage, l'opération assainira les finances du département, Gérard Collomb ayant promis que le Grand Lyon aidera à éponger certaines dettes. La collectivité a contracté 400 millions d'euros d'emprunts toxiques auprès de la banque Dexia entre 2006 et 2008. A ce trou financier s'ajoute celui du chantier du musée des Confluences. Prévu finalement pour septembre 2013, soit cinq ans après le premier délai, le musée coûtera 267 millions d'euros au lieu de… 61 millions initialement estimés. « *Gérard Collomb devrait récupérer une partie des dettes. C'est un peu le prix à payer pour son eurométropole* », note un observateur rhodanien. Car, en ce qui concerne les intérêts de Gérard Collomb, on y voit plus clair. « *Manchester, Barcelone, Milan* » sont cités par Gérard Collomb et son équipe comme modèles pour rayonner à l'international et favoriser la venue d'investisseurs étrangers. Problème, la région n'est pas disposée à lâcher ses prérogatives économiques, qui concernent les aides aux entreprises qui s'implantent sur le territoire.

Les élus régionaux lésés

Son président PS Jean-Jack Queyranne, pris de court par l'alliance Collomb-Mercier répète à l'envi « *Lyon n'est pas une principauté* ». Chez les élus régionaux, il n'est pas le seul à se sentir lésé par le projet de loi sur la décentralisation. « *La région doit donner le tempo en matière d'économie en aidant à des rapprochements entre Lyon et Grenoble. Il y aura complémentarité, et non concurrence entre les deux* », objecte Jean-Yves Sècheresse, conseiller municipal en charge de la « métropolisation » de la ville. En attendant un accord entre Gérard Collomb et Jean-Jack Queyranne, Jean-Yves Sécheresse axe ses propos sur ce que la future métropole a déjà acquis : « *Ce qui est important pour nous, c'est le bloc social du conseil général : la gestion du RSA et les dossiers des handicapés, de la petite enfance, de la protection de l'enfance et des personnes âgées.* »

« *On peut pourtant se poser la question du bien-fondé de ces regroupements sous couvert de simplification* », commente Paul Boino. Directeur de l'Institut d'urbanisme de Lyon, il s'inquiète de la recentralisation des pouvoirs vers l'eurométropole telle « *une cité-Etat avec son monarque* ».

Jean-Yves Sécheresse tempère : « *Les 58 communes du Grand Lyon auront des marges de manœuvre assurées par les* « conseils de bassin de vie », *qui permettront à plusieurs communes aux intérêts communs de travailler ensemble sur certains sujets* ». Le « monsieur métropolisation » de Lyon estime que le suffrage direct des élus de l'eurométropole légitimera la nouvelle instance et espère qu'il se fera « *dès 2020* ».

Anna Cuxac

Le district eurodiscret

Dix ans après l'annonce de sa création et le début de réels projets, l'institution transfrontalière entre Strasbourg et l'Ortenau allemand peine à se rendre visible.

Avec un budget annuel de 850 000 euros (voir encadré), l'Eurodistrict veut être « *un laboratoire de l'Europe au quotidien* », selon ses créateurs. A l'heure où Strasbourg s'étend de plus en plus vers le Rhin, cette ambition dépasse l'idée symbolique du rapprochement franco-allemand. En évoluant de plus en plus vers un seul et même territoire, la nécessité de faciliter les démarches administratives de ses habitants et leur qualité de vie au quotidien se fait pressante.

« *Dans quelques années, ce qui nous semble banal au quotidien, comme le fait de traverser le pont entre les deux rives, le sera davantage : mais cette banalité a des conséquences* », ajoute Annette Lipowsky, l'une des responsables des dossiers de l'institution à Kehl. L'eurodistrict est actif sur plusieurs fronts. Ses projets vont de la mobilité à la santé, en passant par le bilinguisme, le sport et la culture. Plusieurs projets ont été validés récemment, comme celui d'une crèche bilingue à Strasbourg. L'institution est également à l'origine de la création d'une compagnie de gendarme fluviale franco-allemande, d'un cabinet médical transfrontalier spécialisé dans la lutte contre les addictions, ou d'un centre pour l'emploi franco-allemand.

« *L'idée est de combiner les atouts des deux pays pour rendre le quotidien plus facile : si vous êtes au chômage en France, vous pouvez aller travailler dans la région de Kehl, en manque de main d'œuvre ; si vous êtes malade en Allemagne, vous pouvez bénéficier des soins des hôpitaux de Strasbourg, au lieu de faire beaucoup de route jusqu'à la prochaine grande ville allemande,* » souligne Annette Lipowsky.

La passerelle Mimram relie les villes de Strasbourg et de Kehl.
© G. Livolsi/Cuej

Pour le maire de Kehl, Günther Petry, membre du conseil, l'Eurodistrict est réussi : « *Les projets que nous mettons en place sont concrets et utiles, et traitent essentiellement les besoins locaux des citoyens* », se réjouit-il.

Un fonctionnement qui va dans le sens du fédéralisme allemand, et d'une approche décentralisée de plus en plus recherchée en France. « *Cela dit, ces projets m'ont permis de découvrir l'ampleur des différences culturelles entre nos deux régions* », poursuit le maire.

« Trop de différences structurelles »

Celles-ci sont en partie responsables de la lenteur de l'évolution du projet lancé par le président Jacques Chirac et le chancelier Gerhard Schröder, lors du discours du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée, il y a dix ans. « *L'Eurodistrict a réellement vu le jour il y a trois ans seulement* », précise Annette Lipowsky. Avant cela, impossible pour les collectivités allemande et française de s'accorder sur les compétences de l'institution, sur son budget, sur le côté du Rhin où seraient implantés les bureaux, et encore moins sur sa politique de fonctionnement.

« *Trop de dissonances politiques, trop de différences structurelles* », explique Günther Petry. Et pour cause : alors qu'en France, le maire d'une ville est intimement lié à son équipe municipale, en Allemagne, maire et politiques d'une commune sont élus séparément, le premier, tous les huit ans, les seconds, tous les cinq ans. Ce qui

24 élus allemands, 24 élus français

L'Eurodistrict est une institution commune entre la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) et l'arrondissement allemand de l'Ortenau, dont font partie les villes de Kehl, Offenburg, Lahr, Oberkirch et Achern. Son budget annuel provient directement des contributions des villes et collectivités territoriales. Il équivaut à environ un euro par citoyen : 850 000 personnes peuplent les 79 communes de la zone géographique à cheval sur le Rhin. Son but : répondre aux difficultés rencontrées dans le domaine de la coopération transfrontalière. L'assemblée délibérante de l'Eurodistrict est le conseil. Basé à Strasbourg, il est composé de 24 élus allemands et 24 élus français.

complexifie la tâche d'une orchestration juridique transfrontalière. Aujourd'hui, l'Eurodistrict est doté d'un statut précis : c'est un Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Mais pour Simon Fath, responsable événementiel au secrétariat général de l'institution à Kehl, malgré ce cadre, gérer l'institution reste un jeu complexe au quotidien : « *La gymnastique à effectuer entre ce qui révèle du droit français, allemand ou européen n'est pas évidente. Et ça commence par des tâches aussi sommaires que le paiement des factures.* »

Une institution pour les citoyens, sans le citoyen

L'Eurodistrict souffre également du fait que, pour l'instant, peu de citoyens le connaissent. En 2010, une consultation publique révélait que seule 10% de la population du territoire savait que l'institution existait et ce qu'elle faisait. « *Nous essayons de créer des rencontres citoyennes (la dernière date du 14 mars 2013, ndlr), d'activer la démocratie participative, mais nous sommes face à un problème d'information et manquons toujours de visibilité et d'effets immédiats sur le court terme* », avance Simon Fath.
Pour les Alsaciens, mais surtout pour les Allemands de l'Ortenau ne résidant pas le long du Rhin, le fait de traverser une frontière pour se procurer une aide ou un besoin représente souvent un détour, voire un obstacle. « *Même après tant d'années d'Union européenne, on se sent toujours vite perdus quand il s'agit de parler une autre langue* », explique Simon Fath.
Par manque d'intérêt, d'information, ou de souplesse dans les différences administratives, l'Eurodistrict reste perçu comme une institution encore trop politique. Le maire de Kehl se veut plus nuancé : « *A partir du moment où le citoyen a un problème et recherche une solution, il tombe automatiquement sur l'Eurodistrict.* » Et pour s'inscrire davantage dans le quotidien des habitants, un nouveau site internet plus participatif sera mis en ligne en septembre 2013.

Lara Charmeil

« Les investissements des collectivités menacés »

Pour Gwenaël Leblong-Masclet, professeur de finances locales à Sciences Po Rennes, la baisse des dotations de l'Etat pourrait avoir des effets néfastes.

Quels sont les enjeux de l'acte III de la décentralisation pour les finances des collectivités ?

Il y a l'enjeu de la décentralisation proprement dite. Un certain nombre de compétences actuellement exercées par l'Etat ont vocation à être assumées par les collectivités locales. La Constitution (article 72.2 ndlr) prévoit que cette charge transférée aux collectivités est compensée à l'euro près par l'Etat. Mais les collectivités locales estiment que chaque transfert de compétences implique des charges nouvelles, non compensées, sur lesquelles elles n'ont aucune prise.
Le second enjeu réside dans le fait que les dotations de l'Etat aux collectivités vont diminuer fortement. Une baisse de 1,5 milliard sur deux ans a déjà été annoncée, à laquelle s'ajoute une augmentation de la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales de 700 millions sur deux ans.
On a donc d'un côté un processus de décentralisation, qui correspond à une vraie logique de renforcement des compétences de la démocratie locale, et de l'autre une problématique de financement qui impliquera un ajustement sur la dépense des collectivités locales.

Les collectivités locales peuvent-elles faire d'importantes économies ?

Je ne pense pas. Elle sont dans une santé financière assez saine qui pousse le législateur à les faire contribuer à l'effort de réduction du déficit public. Elles peuvent, par exemple, autofinancer 40% de leurs investissements directement sur leurs fonds propres. Cela leur permet d'investir à hauteur de 66 milliards d'euros chaque année, soit à peu près 75% de l'investissement public civil.

Comment expliquer cette bonne santé financière ?

Les collectivités locales n'ont pas la possibilité de générer du déficit et respectent donc une sorte de règle d'or qui fait que leur participation à l'endettement public est resté stable depuis les années 80, aux alentours de 8% du déficit global de l'Etat.

L'acte III de la décentralisation et la baisse des financements de l'Etat menacent-t-ils leur investissement ?

Une diminution des recettes des collectivités locales implique évidemment un ajustement des dépenses. Cela passera par une diminution de l'autofinancement, ce qui menace donc les investissements. Le dernier rapport de la Cour des comptes sur les départements le prouve : la diminution de leur marge de manœuvre a coïncidé avec une baisse des investissements.

Quel est le risque d'une baisse des investissements des collectivités locales ?

Je rappelle qu'ils représentent 75% de l'investissement public civil. Ce sont des contrats qui financent les entreprises locales. Dès lors que les collectivités locales seront amenées à limiter leurs investissements, il peut y avoir un risque de transmission dans l'économie réelle car les vrais leviers de la relance économique du pays passent par les investissements des collectivités locales. On n'y fait pas assez attention.

Propos recueillis par Raphaël Badache

« Des connaissances en gérontologie seraient un plus »

Un binôme paritaire succédera bientôt à l'unique conseiller général. Un élu alsacien imagine une nouvelle partition des tâches. À sa manière.

L'égalité, Claude Froehly y est bien sûr favorable. « *La parité est une nécessité. Il faut permettre aux femmes d'accéder à plus de responsabilités* », défend le conseiller général (PS) du canton d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin). Le principe en est d'ailleurs inscrit dans la Constitution depuis 1999. Et bientôt, Claude Froehly devra personnellement composer avec. Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, actuellement en discussion au Parlement, devrait changer sa vie d'élu. Il prévoit d'instaurer un mode de scrutin inédit : au lieu d'un seul conseiller départemental, on élira un binôme composé d'un homme et d'une femme qui exerceront leur mandat sur un même territoire. L'égalité, Claude Froehly n'y est donc pas opposé. Mais il aurait préféré ne pas y être obligé et encore moins contraint d'avoir à partager son fauteuil. « *On n'était pas obligés de faire une loi, ni d'inventer cette nouveauté du binôme* », regrette-t-il. Certes, côté pratique, ce changement aurait du bon. « *Une circonscription de 52 000 habitants, c'est du boulot ! Etre deux ce n'est pas avoir deux fois moins de travail, mais c'est faire deux fois mieux les choses !* » Et aussi l'occasion d'alléger un planning chargé : commissions le lundi, réunion avec la responsable de l'unité territoriale d'action médico->>>

Claude Froehly © *L.A/Cuej*

Urbanisme : les maires perdent la main

Avec l'acte III de la décentralisation, les communautés urbaines hériteront de nouvelles compétences en matière d'urbanisme. Au détriment des maires qui s'en inquiètent.

L'aménagement du territoire doit désormais se décider à l'échelle intercommunale. Depuis 2010, la loi Grenelle II confie aux communautés urbaines l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cet outil définit les règles de la vocation des sols : construction et style de logements, taille des toits, définition des routes et zones de stationnement, tout est décidé dans ce règlement dont l'objectif est de visualiser la ville de demain.

Aujourd'hui, l'avant-projet de la loi de décentralisation veut poursuivre cette réorganisation du territoire lancée par la loi Grenelle II, en imposant les PLUi aux communautés urbaines de plus de 30 000 habitants. « *L'urbanisme à l'échelle communale n'a plus grand sens aujourd'hui. Car l'aménagement du territoire d'une commune, concerne aussi la ville voisine* », explique Jean-Philippe Strebler, directeur du syndicat mixte chargé de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale d'Alsace du Nord.

Voiries et police

Cette réorganisation a très vite inquiété les maires : la rédaction de PLU était l'une des dernières compétences fortes des municipalités. Depuis une quinzaine d'années, l'aménagement du territoire français s'oriente vers l'effacement des communes pour favoriser des entités à plus grande échelle. L'avant projet de loi de l'acte III de la décentralisation propose aussi de transférer des compétences en matière de voiries et le pouvoir de police des maires aux communautés urbaines. « *Il ne reste pas grand chose des prérogatives des maires. On peut dire, aujourd'hui, qu'un président de communauté urbaine a plus de pouvoir qu'un maire* », ajoute Philippe Strebler. Même dans la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), qui a une longue tradition de gestion intercommunale, l'élaboration d'un PLUi est une étape complexe. Les élus communautaires procèdent en ce moment à l'écriture du document, qui doit être rédigé d'ici novembre 2013. « *Il faut désormais décider à plusieurs. C'est plus lourd à gérer* », admet Danielle Dambach, adjointe au maire chargée de l'urbanisme à Schiltigheim.

Dans cette ville, l'enjeu en matière d'aménagement est considérable. De nombreuses friches industrielles héritées de la ferme-

>>> sociale le mardi matin. Rencontre avec les agents territoriaux le mercredi et avec les administrés le jeudi. « *Je siège à trois commissions thématiques, sport, finances et solidarité, plus les assemblées permanente et plénière. Ensuite je vais sur le terrain, j'écoute les gens. Une autre mission très importante, liée au fait qu'on vote des subventions, je vais aux assemblées générales des associations, aux conseils d'administration des collèges et des maisons de retraite* », détaille l'élu. Côté rapport de force, tout sera à inventer. Chaque binôme devra élaborer son propre mode de fonctionnement. Or, s'imposer face à un élu déjà bien implanté et habitué à agir seul ne sera pas chose aisée. La solution envisagée par Claude Froehly : répartir les rôles, même s'il sous-entend conserver ses dossiers de prédilection – au risque de frustrer les bonnes volontés naissantes. La répartition ? « *En fonction des sensibilités et des compétences*, prévoit Claude Froehly. *Il faudra jouer le jeu pour que ça ait un sens. Si quelqu'un vient avec des connaissances en gérontologie, c'est un plus. Je ne maîtrise pas parfaitement ce domaine.* »

Une complémentarité bienvenue, mais le doute gagne l'élu quand il se projette sur ce travail à deux. Est-ce vraiment faisable ? Il soupire. « *Je ne sais pas comment vous dire ça. Pour les inaugurations, oui. Pour la réunion du mardi matin, on n'est pas obligés d'y aller ensemble. Justement, quand il s'agit de protection infantile, on peut dire : est-ce que toi tu veux y aller ?* » En cas de désaccord, le conseiller imagine sa réponse : « *Je dirai à la personne c'est toi la nouvelle, peut-être que tu pourras t'investir dans tel et tel domaine. Si elle me répond non, je dirai pour l'instant c'est comme ça.* » Additionner les forces certes, avec tout de même le risque de perdre en unité, voire en efficacité. Et surtout de tomber dans une répartition très conventionnelle entre homme et femme. « *Dans le domaine social, plus de féminité apportera un point de vue différent* ». Le social reviendra-t-il systématiquement aux femmes ? La question l'étonne : « *Vous ne pensez pas qu'une femme aura peut-être plus de compétences que moi pour donner un avis sur la petite enfance ? Je crois qu'on a une expérience dans le domaine dont on est le plus proche.* »

« Une femme aura peut-être plus de compétences pour donner un avis sur la petite enfance. »

En faisant passer la proportion de femmes au sein des conseils généraux de 13,9 % actuellement (selon les chiffres de l'Observatoire de la parité), à 50%, la parité sera alors totalement respectée. « *C'est une belle occasion de renouveler les élus* », note Claude Froehly, convaincu que « *le progrès passe par la féminisation de la vie politique* ».

Pour autant, il n'est pas certain que le chiffre de 5% de présidentes de conseils généraux s'en trouvera modifié.

Lisa Agostini
et Aude Malaret

L'avant-projet de loi de décentralisation favorise l'éclosion d'entités territoriales de grande échelle.
© R.D./Cuej

ture des brasseries, à l'entrée sud de la ville font l'objet de convoitise. Alors que Jacques Bigot, président de la CUS a annoncé la construction de 3000 logements d'ici 2015, les élus de Schiltigheim craignent que leur commune soit prise d'assaut pour « *n'en faire qu'une cité-dortoir*», alternative aux prix élevés des logements de Strasbourg. « *Évidemment, la reconversion de ces friches industrielles d'un peu plus de 11 hectares concerne toute la CUS. Car elle va avoir un impact sur le Conseil de l'Europe et sur la place de Haguenau. Si on construit des logements, nous voulons aussi des commerces et tout ce qui va dans le sens d'un éco-quartier pour rendre ce centre-ville plus dynamique* », prévient l'élue chargée de l'urbanisme. Mais ce sont les élus communautaires qui ont le dernier mot. Si la réflexion à l'échelle intercommunale n'est pas remise en cause par les municipalités, la nomination des conseillers communautaires par les maires, jugée non démocratique, est pointée du doigt. Il faudra attendre 2014 pour qu'ils soient élus au suffrage universel direct, depuis une réforme de 2010.

Toutefois des prérogatives restent encore à la charge des maires. « *Le PLUi est assez large car il donne seulement les grandes orientations en matière d'aménagement. Le reste appartient à la commune qui doit bien sûr respecter ce règlement* », rassure Danielle Dambach. La délivrance des permis de construire reste encore sous la responsabilité des maires, qui perçoivent aussi la taxe foncière. Rien n'indique que ces compétences et ressources seront transférées aux communautés urbaines. Pour l'instant.

Adama Sissoko

Intercommunalité : Hirs

La collectivité de ce canton va être dissoute. Les onze municipalités prép

« Cette réforme était censée simplifier et on va se retrouver avec des usines à gaz », dénonce Bernard Ley. Victime de la loi de 2010, la communauté de communes du canton de Hirsingue dont il est président, doit exploser.

Ses onze villages vont se rattacher en ordre dispersé à cinq communautés de communes différentes. *« On va être disloqués alors qu'on voulait être une plus grosse communauté de communes. C'est ridicule »*, résume Alain Schmitt, le maire de Henflingen, désabusé. Au cœur du Sundgau, la Communauté de communes du canton de Hirsingue (CCCH), souhaitait fusionner avec les deux communautés de communes dans lesquelles certains de ses villages étaient enclavés et renforcer un bassin de vie commun de plus de 20 000 habitants. Mais sa solution n'a pas convaincu : la bataille des chefs l'a emporté sur l'ambition de départ.

Au lieu de s'étendre, la CCCH disparaît en miettes, récupérée au gré des rapports de force établis. *« A Ueberstrass, on va rejoindre une collectivité de 5 500 habitants alors que la CCCH en comptait 2 000 de plus »*, s'insurge Bernard Ley, également maire de ce village.

Des enjeux financiers

Au jeu du partage de la CCCH, son siège Hirsingue, la commune la plus peuplée et la plus riche du lot, était aussi la plus intéressante. C'est la riche Altkirch, cœur économique du pays, qui l'a remportée. En revanche, elle n'a pas voulu des infrastructures communautaires bâties à Hirsingue, ni des services qui vont avec.

C'est pourtant ce que prévoyait le préfet. Pour les onze villages, la séparation a alors tourné au divorce. La disparition de la CCCH a de gros enjeux financiers : les onze communes doivent se répartir le patrimoine commun et les 750 000 euros de dettes d'investissement. Enfin, il leur faut trouver des solutions pour les services publics orphelins.

Le sort de la maison de l'enfance, ouverte à Hirsingue en 2006, cristallise toutes ces tensions. Les bâtiments ont coûté 2,5 millions à la CCCH, qui n'a pas fini de les payer. Hirsingue devrait logiquement en devenir propriétaire, mais devra dédommager ses anciennes partenaires. D'autant que cette dernière ne veut pas assumer seule le fonctionnement de la structure associative.

Aucune solution n'étant prévue dans la loi, le sort de la maison de l'enfance est en suspens. Ses services risquent d'être réorganisés partiellement et certains villages ne pourront rien faire sans l'aval de leurs nouvelles communautés de communes, qui offrent déjà des services de même nature. Dans tous les cas, le maintien des services de la CCCH aura un prix pour les habitants, qui verront leurs impôts communaux augmenter.

A Hirsingue, la crèche de la maison de l'enfance est sur le trajet des parents qui travaillent à Mulhouse. En 2012, elle a accueilli 65 enfants originaires en majorité de tous les villages de la CCCH et d'Altkirch. Ses trois sites d'accueil périscolaire prennent en charge 125 écoliers midi et soir, contribuant au maintien des écoles des villages *« Nous ne savons pas encore ce que nous ferons de nos enfants en 2014 »*, confie le maire d'Henflingen alors que la communauté de communes qu'il rejoint est limitée dans ses capacités d'extension du périscolaire à de nouveaux élèves.

« Nous ne savons pas encore ce que nous ferons de nos enfants en 2014. »

Autre inconnue : l'organisation du ramassage des ordures. La CCCH, très à la pointe sur la réduction des déchets, avait investi dans un système de collecte, ainsi que dans le prélèvement des biodéchets. Coût de l'investissement : 150 000 euros, promus avec fierté depuis plus de deux ans.

Or, aucune autre communauté de communes n'organise ce mode de traitement. *« En janvier 2014, trois mois avant les municipales, personne n'aura envie d'aller voir ses habitants pour expliquer que cet investissement va à la poubelle »*, concède Bernard Ley.

Une taxe multipliée par neuf

La CCCH était engagée jusqu'en 2017 avec deux entreprises. Ces contrats seront découpés en morceaux. Les communautés de communes d'accueil en hériteront et auront le choix de les résilier.

Loi de réforme 2010 : les préfets doivent rationnaliser la carte des intercommunalités d'ici 2014 : aucune commune isolée ; communautés de communes de 5000 habitants minimum ; réduction du nombre de syndicats intercommunaux.

LA COM COM DE HIRSINGUE DÉSINTÉGRÉE
Carte de l'intercommunalité du Sundgau

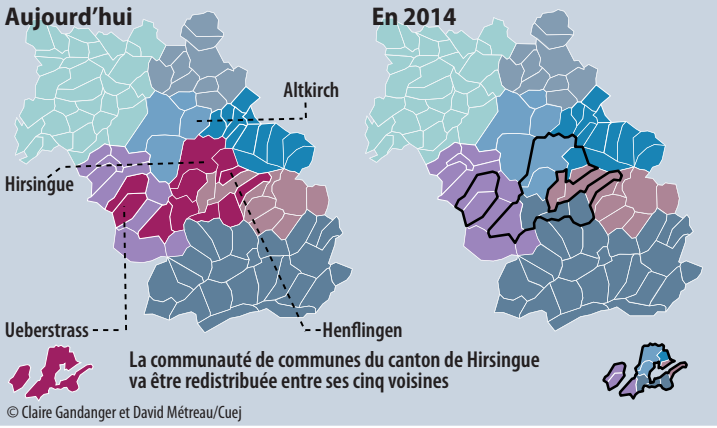

© Claire Gandanger et David Métreau/Cuej

'singue en plein divorce

éparent leur séparation avec appréhension.

D'autant qu'avant même de trancher ces questions, le redécoupage provoquera de toute façon une hausse de la pression fiscale pour les habitants de la CCCH, pas toujours assortie de nouveaux avantages. A Ueberstrass, la taxe d'assainissement devrait ainsi être multipliée par neuf alors que le village a sa propre station d'épuration depuis dix ans. Sa nouvelle communauté de communes débutera les travaux pour construire la sienne en 2014. La réforme votée en 2010 visait à rationnaliser les intercommunalités pour faire des économies d'échelles. Les petites communes du canton d'Hirsingue attendent de voir.

Claire Gandanger

Wittelsheim, mariée de force

Cette commune devra rejoindre l'agglomération mulhousienne en 2014. Une décision préfectorale qui fait polémique.

Wittelsheim, ville du Haut-Rhin de 10 500 habitants, est une commune isolée depuis plus de dix ans. De 1994 à 2002, elle faisait partie de la Communauté de communes du bassin potassique (CCBP). Depuis 2010, le choix de l'isolement n'est plus possible : la loi oblige les communes isolées à se rattacher à une intercommunalité avant le 1er janvier 2014. Deux options s'offraient à Wittelsheim : intégre la communauté de communes de Thann-Cernay, à l'ouest, ou la communauté d'agglomération de Mulhouse (M2A), à l'est.

« Plus personne ne veut de nous parce qu'on est des emmerdeurs. »

Rattachée d'office

La commune, qui devait donner sa réponse avant juin 2011, est restée aux abonnés absents. *« Denis Riesemann n'a pas daigné participer aux réunions de travail de la commission départementale de coopération intercommunale. Il n'a jamais informé, non plus, le conseil municipal »*, déplore Yves Goepfert, son ancien premier adjoint, qui a depuis créé un groupe dissident au conseil municipal, Non à M2A. Fin décembre 2012, le préfet finit par trancher : un arrêté rattache d'office Wittelsheim aux Mulhousiens. La décision préfectorale déclenche les hostilités. Les partisans du rattachement à Thann-Cernay ne veulent pas être avalés par le géant Mulhouse. Les pro-Mulhouse y voient de meilleures opportunités. D'un côté comme de l'autre, personne n'a envie de payer pour les infrastructures du voisin. Les pro-Mulhouse ne veulent pas entretenir la piscine de Cernay, les pro-Thann-Cernay redoutent le coût des ordures ménagères des Mulhousiens.

Jean-François Mann, du groupe d'opposition Pour Wittelsheim, craint qu'en intégrant la M2A, la commune ne perde la main sur son développement économique : *« Par rapport à eux, on ne représente rien. On aura entre un et trois conseillers. 10 500 habitants sur 48 000 à Thann-Cernay ou sur 266 000 à Mulhouse, ce n'est pas pareil. »*

Une ville morte

Derrière la crainte du géant mulhousien, certains élus pointent d'autres réticences, moins avouables. Pierre Richert, élu de Solidarité et avenir, groupe d'opposition de gauche, dénonce *« la peur de voir débarquer les arabes de Bourtzwiller* (un quartier de Mulhouse, ndlr). *A Wittelsheim le FN obtient 40% des votes. Certains pro-Thann-Cernay surfent sur cette vague »*. Pourtant, chacun admet que l'isolement de la commune n'est plus dans l'ère du temps. *« Wittelsheim est une ville morte : on a un bowling et basta. Nous n'avons pas de moyen de transport intra-muros. Tous les jours, je vois des élèves aller à pied au lycée »*, déplore Nicole Joste, de Solidarité et avenir.

Imbroglio juridique

« Du fait de l'isolement de Wittelsheim, toutes les implantations industrielles ou publiques supérieures à 1 000 m² sont sujettes à permis préfectoraux », renchérit Yves Goepfert. Certains projets ont été refusés, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ancienne mine Amélie1, ou l'extension du Super U de la zone Hohmatten.

Aujourd'hui, Wittelsheim est engluée dans un imbroglio juridique et parasite les autres débats publics. Selon les estimations, la Ville aurait dépensé 150 000 euros de frais de justice. Début février, le maire a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour défendre l'isolement de Wittelsheim.

S'il échoue, la commune sera intégrée à la M2A d'ici 2014. En position de faiblesse, estime Yves Goepfert :*« Wittelsheim avait le choix et on l'a gaspillé. Aujourd'hui, plus personne ne nous veut car on est des emmerdeurs. »*

Quentin Thomas
Jessica Trochet

Interview > RICHARD KLEINSCHMAGER

« On fabrique une identité collective »

Les politiques invoquent souvent l'identité alsacienne. Richard Kleinschmager, professeur de géographie et de géopolitique à l'université de Strasbourg, revient sur la particularité de ce régionalisme.

La Collectivité territoriale d'Alsace va-t-elle flatter le sentiment d'appartenance à la région ?
Flatter encore plus ce sentiment va être difficile, car il est déjà assez fort. La région a une représentation d'elle-même plus structurée que les autres régions car elle est petite, comme en Corse. Il y a une volonté de protéger des façons d'être, des cultures quotidiennes. Cela a été renforcé par l'histoire, car la région a été sous des dépendances étatiques successives.
C'est aussi une région traversée par de nombreux flux. Son développement tient autant à ce qui se passe à l'extérieur qu'en son sein. Son économie est dépendante des autres régions françaises, mais aussi des Pays-Bas et de l'Allemagne. A cause de cette position particulière, elle a toujours cultivé un sens très marqué de son identité.

L'identité alsacienne a-t-elle été entretenue par les politiques, ou est-elle culturelle ?
Les politiques n'ont rien créé. C'est vrai que lorsqu'on crée des collectivités territoriales, on fabrique une identité collective qui l'enracine dans une représentation précise. La perception qu'ont les populations de leur histoire, de ce qu'elles sont, c'est sociétal plus que politique.
Les élus sont preneurs de ça, mais ils ne peuvent pas la fabriquer. Ils tentent de la reprendre, de l'intégrer à leurs perspectives, mais ça ne se commande pas.

Peut-on comparer ce sentiment et celui d'autres régions ?
Toutes les identités régionales sont singulières, mais l'identité alsacienne l'est encore plus car elle a été prise dans le feu des changements d'appartenance étatique. Je pense que la thématique régionaliste alsacienne est plus affirmée et plus diffuse. Elle est moins groupusculaire, moins minoritaire et admise sur un mode plus soft. D'autant plus que, contrairement aux Basques, il n'y a pas de peuple alsacien au-delà de la frontière. En Alsace, je ne crois pas que des gens se réclament d'un quelconque rattachement à l'Allemagne. Cette sensibilité, qui existait il y a trente ans et qui partait du principe que comme nous parlions une langue germanique, il devait y avoir un rattachement politique à l'Allemagne, n'existe plus.
Plus personne ne remet en cause l'appartenance nationale. Par contre, dans cette appartenance nationale, il y a l'idée que le régime n'est pas forcement le même pour tous, qu'il y a des nuances et qu'il faut le reconnaître même dans les institutions. Ça, c'est du régionalisme alsacien.

Richard Kleinschmager
©Lisa Agostini/Cuej

De quoi est formée cette identité ?
Cette identité est formée de plusieurs éléments comme la religion, la culture quotidienne que l'on perpétue. On s'y attache d'autant plus que par certains aspects, elle disparaît. La langue est de moins en moins pratiquée dans les villes. Avant, dans les faubourgs populaires, on parlait l'alsacien. Les façons d'être, de consommer, de se réunir, de se distraire sont de plus en plus partagées avec l'ensemble de la population française. Les chaînes de télévision allemandes sont de moins en moins regardées. Le rapport aux langues germaniques s'étiole.

Pouvez-vous retracer l'historique linguistique de l'Alsace ?
L'Alsace est une terre du Saint Empire romain germanique comme la Bavière et le pays de Bade jusqu'en 1648, date à laquelle le traité de Westphalie offre une partie de la région à la France. En 1681, Louis XIV s'empare de Strasbourg. Jusqu'à la Révolution, la France gère cette région de manière très souple. La culture française est diffusée à travers toutes sortes d'institutions, mais l'Alsace continue à parler allemand. Napoléon disait : « *Qu'ils parlent allemand, pourvu qu'ils sachent en français.* » De plus, il y a une adhésion forte aux idées républicaines de la Révolution.
En France, à la fin des années 1860, on ne parle pas français, mais un dialecte. Il y a alors une francisation des valeurs. C'est ce phénomène qui produit cette image des spécificités régionales. L'Alsace n'a pas connu l'action culturelle de la IIIe République, car à l'époque, elle est annexée par l'Empire germanique après la signature du traité de Francfort, le 10 mai 1871.
On a tenté la germanisation à l'époque. C'était quelque chose de fort, mais la guerre mondiale

L'identité alsacienne s'est composée au gré des invasions successives.
©Lisa Agostini/Cuej

de 1914-1918 a interrompu le processus. C'était violent, car à part la bourgeoisie, qui avait continué à pratiquer le français, la population était germanisante. Elle a dû passer d'une école totalement allemande à une école totalement française. Le choc a provoqué une grande poussée autonomiste durant l'entre-deux-guerres qui était un mouvement de protestation contre le caractère brutal de la francisation.

Existe-t-il une personnalité qui incarne la revendication alsacienne ?
C'est un mouvement très lent. Il y a toujours eu l'idée de la spécificité, y compris dans des phases où on a changé de domination nationale. Le terme identité est très récent. Il n'existe pas jusqu'en 1914. C'est une notion récente des États modernes, qui forgent un concept intégrateur des personnes dans les entités politiques. Pour moi, l'identité alsacienne a toujours été diffuse et n'est pas datée de manière spécifique. Il serait intéressant de retrouver les premiers textes où l'on utilise ces mots. On cite souvent Albert Schweitzer *(théologien, philosophe et médecin alsacien, ndlr)*, car sa vie a balancé entre la France et l'Allemagne, mais il n'y a pas de figure qu'on peut placer sur le drapeau.

Et le drapeau alsacien, justement ?
Comme toutes ces représentations symboliques, on fait croire que c'est très ancien et puis on s'aperçoit que c'est récent, comme le drapeau breton qui date des années 1920.
Toutes les explications portant sur le drapeau sont approximatives ou fausses, car les gens qui promeuvent ce type d'image vont chercher dans l'histoire des choses qui alimentent cette symbolique.
Le drapeau a été très utilisé par les mouvements autonomistes de l'entre-deux-guerres. En politique, on se saisit des symboles, on les fabrique, on les amplifie, mais il n'y a pas de mouvement fondateur ou de moment initial.

La CTA va-t-elle permettre aux régionalistes de revenir sur le devant de la scène ?
Ils pourront avoir des élus, mais ils vont être écrasés par le dispositif. Le projet reste porté par les poids lourds politiques de la région que sont l'UMP et le président du conseil régional. Ils vont avoir du mal à faire croire qu'on peut aller encore plus loin. Ça va atténuer leur influence, car d'une certaine manière leur fonds de commerce est avalé.
Toutefois, la nouvelle Collectivité territoriale d'Alsace sera constituée après un scrutin de listes. Cela permettra une composition proportionelle aux votes. C'est une des raisons de l'adhésion des Verts au projet.

Propos recueillis par Lisa Agostini

L'oie du plus fort

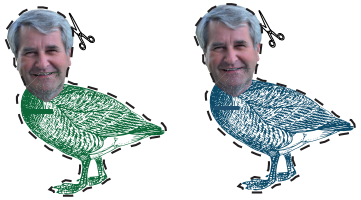

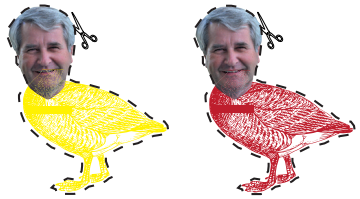

DÉPART

2010 — Réforme
La loi autorise les fusions des collectivités territoriales.

1er décembre 2011 — Congrès d'Alsace
Le cadre du projet de Conseil unique est fixé.
REJOUEZ

mars 2012 — "La collectivité unique, c'est l'Anschluss"
Charles Buttner, président du conseil général du Haut-Rhin hésite.
RECULEZ DE DEUX CASES

20 novembre 2012 — 25%
C'est le taux de participation nécessaire pour valider le référendum.
PASSEZ VOTRE TOUR

24 novembre 2012 — Colmar
est choisi comme siège du conseil exécutif.

Adoption
La région et les deux départements adoptent le projet de Collectivité territoriale unique lors du congrès d'Alsace.
AVANCEZ DE TROIS CASES

janvier 2013 — Campagne officieuse
Philippe Richert participe à 80 réunions. Le magazine de la région promeut le oui.
VOUS ÊTES CONTRE :
RECULEZ DE TROIS CASES

début 2013 — PdG et FN disent non
Le Parti de gauche appelle à voter non. Le FN retourne sa veste et rejoint les nonistes.
RECULEZ DE TROIS CASES

Revers
Les élus PS bas-rhinois veulent Strasbourg comme siège unique. Le maire Roland Ries appelle à l'abstention.
PASSEZ VOTRE TOUR

4 mars 2013 — "Un moment historique"

Richert lance sa campagne.

7 mars 2013 — 75%
C'est la part des Alsaciens prêts à voter oui, selon un sondage CSA.

Référendum
du 7 avril
REJOUEZ

Non
Les Alsaciens votent non.
LE JEU S'ARRÊTE ICI

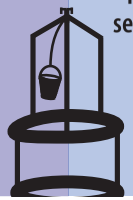

Abstention
Trop peu d'électeurs se sont déplacés.
LE JEU S'ARRÊTE ICI

Oui
Les Alsaciens votent oui.
REJOUEZ

automne 2013 — Assemblée nationale
Examen du projet de loi de la CTA.

2014 — Réflexion
Les travaux préparatoires prennent du retard.
RECULEZ DE TROIS CASES

2015 — Enfin !
Mise en place de la CTA.

ARRIVÉE